

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DESRIPTIF DE PROJET

INTITULÉ	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES MEMBRES DU RÉSEAU DES INSTITUTIONS DE FORMATION FORESTIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE D'AFRIQUE CENTRALE (RIFFEAC) POUR LA FORMATION EN GESTION DURABLE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES <i>« Renforcement des capacités à la gestion durable des forêts tropicales ombrophiles et à la conservation de la biodiversité dans les pays du bassin du Congo membres de l'OIBT »</i>
NUMÉRO D'ORDRE	PD 456/07 Rev.4 (F)
COMITÉ	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIÈRE
SOUMIS PAR	OIBT
LANGUE ORIGINALE	ANGLAIS

RÉSUMÉ

Les résultats de l'étude de l'OIBT réalisée dans les pays du Bassin du Congo ont permis de conclure qu'il y avait un déficit de cadres forestiers qualifiés nécessaires à la gestion durable des forêts de production du bassin du Congo, compte tenu de l'importante question de la préservation de la biodiversité. Ainsi, les Secrétariats de la CDB et l'OIBT ont décidé d'unir leurs efforts, dans le cadre de leur soutien à un projet sous-régional devant être mis en œuvre par le RIFFEAC, sous l'égide la COMIFAC, en vue de contribuer à corriger de manière significative ce déficit en cadres forestiers observé dans cinq pays du Bassin du Congo. Les axes thématiques principaux de ce projet seront le renforcement des capacités à mettre en œuvre les directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production, en fournissant un accompagnement aux institutions de formation du RIFFEAC ; ce qui doit les rendre à même de former des cadres forestiers qualifiés pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) en conciliant avec la conservation de la biodiversité et le bien-être des populations riveraines.

AGENCE D'EXECUTION Secrétariat du RIFFEAC

GOUVERNEMENTS Gabon, Cameroun, Rép. du Congo, Rép. Dém. du Congo, Rép. Centrafricaine
COOPÉRANTS

DURÉE 60 MOIS

DATE APPROXIMATIVE À DÉCIDER
DE LANCEMENT

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSÉES	Source	Contribution en US\$	Equivalent en devise locale
	OIBT	4 408 557	
	Établissements RIFFEAC	110 300	
	TOTAL	4 518 857	

FICHE DE PROJET

1. Contexte et problème à traiter

Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (AIB) 2010, un Mémoire d'entente a été conclu le 2 Mars 2010 entre le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le Secrétariat de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), afin de soutenir la mise en œuvre du Programme de travail sur la biodiversité forestière (FPOW) de la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne les forêts tropicales. Ce protocole était sous-tendu par la décision sur la biodiversité forestière adoptée par la 10^{ème} Conférence des Parties à la CDB qui s'est tenue à Nagoya (Japon) du 18-29 Octobre 2010, qui préconisait l'élaboration d'actions de collaboration entre les deux Secrétariats en vue de renforcer l'application du Programme de la CDB sur la biodiversité forestière dans les pays membres producteurs de l'OIBT.

Ce projet sous-régional s'inscrit dans la mise en œuvre de l'initiative de collaboration de la CDB et de l'OIBT dans le bassin du Congo, et se trouve être ainsi en conformité avec les objectifs des deux institutions en matière de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité.

2. Objectifs du projet et indicateurs de leur réalisation

2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impact

Le présent projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, tout en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques.

L'indicateur principal de l'impact à long terme de ce projet est le suivant :

- En 2016, le personnel ayant les compétences requises pour mettre en œuvre la GDF et la préservation de la biodiversité a augmenté de 50 à 60% et il est disponible aux demandes des concessions forestières, des administrations, des entreprises, ONG, OBC et bureaux d'études

2.2 Objectif spécifique et indicateurs d'acquis

Renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin qu'elles soient en mesure de former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des concessions forestières tout en assurant la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo.

Les indicateurs de résultats de ce projet sont les suivants :

- En 2016, chaque établissement de formation RIFFEAC offre une formation en gestion durable des forêts et préservation de la biodiversité dans des programmes et modules d'enseignement révisés, harmonisés et validés et dans leurs contenus et leurs méthodes
- En 2016, chaque établissement de formation dispose d'équipements et matériaux didactiques adaptés aux exigences des modules et méthodes d'enseignement et de formation modernes, et répondant à l'impératif de renforcer les compétences professionnelles en GDF et préservation de la biodiversité.
- En 2016, au moins 120 enseignants et agents auront bénéficié d'une formation ou d'un recyclage en GDF et préservation de la biodiversité.

3. Bénéficiaires, résultats et produits attendus

L'identification des parties prenantes a déjà été faite pendant l'exécution du projet *PD 189/03 Rev.1 (I) "Projet d'appui à la mise à jour de la formation en aménagement forestier et la gestion des concessions forestières dans les écoles forestières d'Afrique centrale"*. Sont inclus, les instituts de formation forestière, les concessions forestières, les industries forestières, les ONG, les autorités compétentes et

les autres projets d'appui y compris les donateurs et les organisations internationales actives dans le secteur forestier dans le Bassin du Congo.

A la fin du projet, les institutions de formation forestière et environnementale de la sous-région membres du RIFFEAC sont aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le Bassin du Congo, tout en assurant la préservation de la biodiversité. Les résultats obtenus à l'issue de ce projet peuvent être résumés comme suit :

- Le contenu de six modules ou programmes de formation de référence relatifs à la gestion durable des concessions forestières et à la conservation de la biodiversité aura été révisé, adapté et harmonisé, validé et approuvé par les établissements de formation, en accord avec la stratégie sous-régionale du RIFFEAC.
- Une méthode d'enseignement pour mettre en œuvre chaque module ou programme de formation avec des formateurs mieux formés et une trousse de matériaux didactiques, dont les composantes fondamentales ont validées et approuvées par les membres du RIFFEAC.
- Les formateurs à temps plein (110 dans toute la sous-région) et enseignants vacataires ou à temps partiel (170) dans les sept membres fondateurs du RIFFEAC ont bénéficié d'une formation ou d'un recyclage portant sur l'utilisation des équipements et du matériel acquis pour le renforcement des capacités en relation avec les six modules ou programmes de formation harmonisés.
- Les institutions membres du RIFFEAC sont dotées des équipements, matériels infrastructures répondant aux exigences d'une pédagogie moderne et à la nécessité d'une formation professionnelle aux enseignements plus poussés.
- Le déficit annuel de 620 cadres forestiers qualifiés est progressivement comblée, de 50 à 60%, afin d'assurer la gestion durable des concessions forestières et la préservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo, grâce à la mise en œuvre de ce projet par sept établissements de formations RIFFEAC. Le degré de résorption de ce déficit pourrait être supérieur à 50 ou 60%, sachant que les modules et programmes de formation de référence et les méthodes pédagogiques connexes seront partagés et utilisés par d'autres établissements de formation RIFFEAC.
- La communication et le partage du savoir-faire entre les membres du RIFFEAC et les autres parties prenantes de la GDF (tel que le secteur privé), se sont améliorés et le rôle RIFFEAC comme instrument de coordination dans le cadre du Plan de Convergence de la COMIFAC s'en trouve renforcé;

4. Stratégie d'exécution du projet

Depuis la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), en 1999, par les Chef d'Etat des pays du Bassin du Congo, l'OIBT coopère avec la COMIFAC à la promotion de la GDF et à la conservation de la biodiversité dans leurs pays membres communs.

Dans l'actuel organigramme de la COMIFAC, le RIFFEAC a été identifié comme structure leader en charge de la mise en œuvre de l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence élaboré par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) traitant du renforcement des capacités, de la participation des acteurs, de l'information et des formations. Le réseau RIFFEAC est considéré comme l'interface tout désigné entre les pays du Bassin du Congo et les partenaires internationaux (bilatéraux et multilatéraux) en matière de développement des capacités et de renforcement des aspects relatifs à la sylviculture et à l'environnement, car il s'agit d'éviter la duplication des moyens et des efforts dans cette sous-région d'Afrique.

Cette approche régionale dicte la coopération entre les pays du Bassin du Congo et l'OIBT, qui s'effectue par le truchement de la COMIFAC et de sa structure technique compétente (le RIFFEAC). Elle contribue à construire ou à renforcer les capacités humaines, techniques et institutionnelles de sept membres fondateurs du RIFFEAC, pour faire en sorte que ces institutions soient capables de former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) tout en conciliant la conservation de la biodiversité et le bien-être des populations riveraines.

5. Comment les résultats du projet seront pérennisés à l'issue de son accomplissement

La pérennisation des principaux résultats du projet peut être assurée, après l'achèvement du projet, grâce à l'appropriation effective des six modules ou programmes de formation harmonisés, finalisés, validés et adoptés par les institutions membres du RIFFEAC et les formateurs qui ont été associés à l'ensemble des travaux. Ces formateurs sont aussi les principaux bénéficiaires des résultats du projet, comme les principaux utilisateurs de ces modules et programmes de formation qu'ils auront contribué à développer, valider et faire adopter dans le cadre d'un processus participatif et d'une concertation avec les partenaires nationaux et internationaux.

L'apport d'un soutien aux établissements de formation RIFFEAC et la promotion des nouveaux programmes sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts sont parmi les meilleurs moyens de favoriser la pérennité et l'impact positif sur le long terme des résultats du projet dans la sous-région du Bassin du Congo, sachant que les personnes qualifiées formées dans les institutions de formation RIFFEAC collaboreront au bon fonctionnement des entités parties prenantes (administration publique, secteur privé, ONG, etc.) ayant dans leur ressort la GDF et la préservation de la biodiversité.

Sous l'égide de la COMIFAC, un autre élément important pour la pérennisation des principaux résultats du projet est son exécution par le RIFFEAC, structure technique en charge de la mise en œuvre de l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence de la COMIFAC. Cela facilitera l'institutionnalisation de principaux résultats du projet et contribuera à les pérenniser dans les pays du Bassin du Congo.

6. Hypothèses et risques majeurs

Les risques suivants peuvent entraver la bonne exécution du projet, mais des mesures d'atténuation sont également fournies pour chacun d'eux comme indiqué ci-après:

- La réticence de certains enseignants qui éprouvent de la peine à revoir les contenus de leurs programmes pour les adapter aux critères du RIFFEAC ; cette réticence peut être une conséquence de la difficulté mentionnée plus haut, c'est-à-dire l'accès à la documentation.
- Les mutations dans les établissements : le changement du personnel et particulièrement des responsables dans les établissements pendant l'exécution du projet, peut porter un sérieux préjudice à la dynamique engagée par les anciens dirigeants.
- Intérêt insuffisant de la part des compagnies forestières parce qu'elles sont actuellement frustrées par l'incapacité des instituts de formation forestière à satisfaire leurs demandes de personnel qualifié.
- Insuffisance des appuis complémentaires pour atteindre les objectifs du projet.
- Manque d'engagement des gouvernements pour renforcer, en pratique, les instituts de formation.

Table des matières

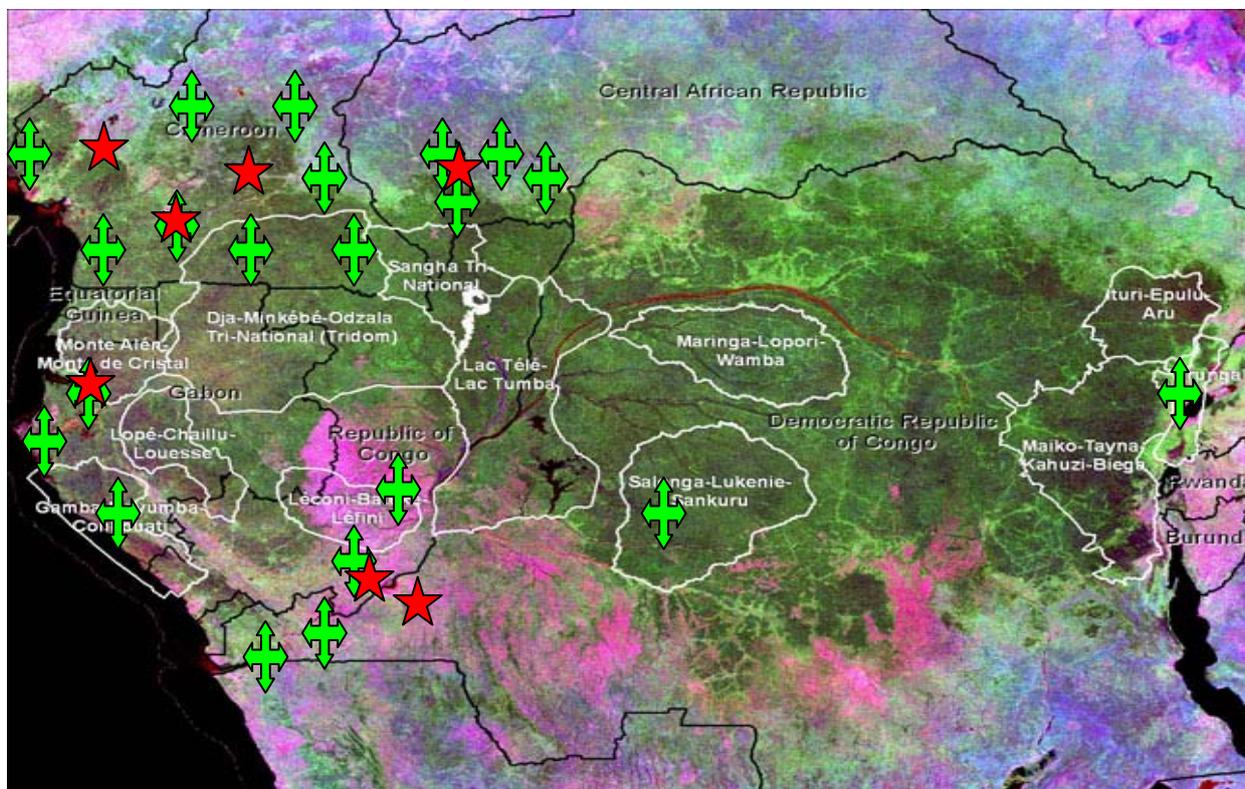
Partie	Rubrique	Page
	Fiche de projet	ii
	Sigles et abréviations	vi
	Carte de l'aire du projet	1
1ère PARTIE	CONTEXTE DU PROJET	2
1.1	Origine	2
1.2	Pertinence	3
1.2.1	Conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT	3
1.2.2	Conformité avec le programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière	4
1.2.3	Pertinence aux politiques publiques des pays soumissionnaires	4
1.3	Zone ciblée	5
1.3.1	Emplacement géographique	5
1.3.2	Aspects socioéconomiques, techniques et environnementaux	5
1.4	Produits attendus à l'issue du projet	9
2ème PARTIE	ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	10
2.1	Argumentaire	10
2.1.1	Montage institutionnel et questions organisationnelles	10
2.1.2	Analyse des acteurs	11
2.1.3	Analyse du problème	13
2.1.4	Cadre logique	16
2.2	Objectifs	18
2.2.1	Objectif de développement et indicateurs d'impact	18
2.2.2	Objectif spécifique et indicateurs de résultats	18
3ème PARTIE	DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET	19
3.1	Produits et activités	19
3.1.1	Produits	19
3.1.2	Activités	19
3.2	Démarches et méthodes d'exécution	20
3.3	Plan des travaux	22
3.4	Budget	24
3.4.1	Grille budgétaire principale	24
3.4.2	Budget récapitulatif par rubriques	26
3.4.3	Budget OIBT par rubriques	29
3.4.4	Budget de l'agence d'exécution par rubriques	30
3.5	Hypothèses, risques et durabilité	31
3.5.1	Hypothèses et risques	31
3.5.2	Durabilité	31
4ème PARTIE	DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE	33
4.1	Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	33
4.1.1	Agence d'exécution et partenaires	33
4.1.2	Équipe de direction du projet	33
4.1.3	Comité directeur du projet	34
4.1.4	Mécanismes de participation des acteurs	35
4.2	Rapports, examen, suivi et évaluation	35
4.3	Diffusion et intégration des enseignements du projet	36
4.3.1	Diffusion des résultats du projet	36
4.3.2	Intégration des enseignements du projet	36
ANNEXE 1	Protocole d'accord ("mémorandum d'entente") OIBT-CDB	38
ANNEXE 2	Protocole d'accord OIBT-JICA	42
ANNEXE 3	Profil de l'Agence d'exécution	47
ANNEXE 4	TERMES DE RÉFÉRENCE / Élaboration de six modules ou programmes de formation de référence et leurs six méthodologies	48

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Aménagement Durable des Forêts
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BRAC	Bureau régional de l'Afrique Centrale (IUCN)
CAFTN	Réseau Forêts et Commerce d'Afrique Centrale
CARPO	Central Africa Regional Programme Office of WWF
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes forestiers denses et humides de l'Afrique Centrale
CIBT	Conseil International des Bois Tropicaux
CIFOR	Center for International Forestry Research
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRESA	Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture Forêt-Bois
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DGIS	Coopération Néerlandaise
DUT	Diplôme Universitaire de technologie
EFG	Ecole pour la Formation des Spécialistes de la Faune de Garoua (Cameroun)
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon)
ERAIFT	Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux (RDC)
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles – Université de Dschang (Cameroun)
FORAFRI	Projet Régionale de Capitalisation et de Transfert des Résultats des Recherches menées dans les Forêts denses humides d'Afrique
FORINFO	Projet « Formation et Recherche pour l'Appui au Développement Durable du secteur Forêt - Environnement en Afrique Centrale ».
GDF	Gestion Durable des Forêts
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence de Coopération Allemande)
ICRAF	International Center for Research in Agroforestry
IDR	Institut de Développement Rural – Université Marien Ngouabi (Congo)
IFIA	Interafrican Forest Industries Association
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural de Mbaiki (RCA)
Km ²	Kilomètre carré
LMD	Licence-Master-Doctorat
MAE	Ministère des Affaires Etrangères – République française.
OAB	Organisation Africaine du Bois
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
FPBC	Fonds du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
PCI	Principes-critères-indicateurs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
SIG	Système d'information géographique
TDR	Terme de référence
TIC	Technique d'information et de la communication
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Fond Mondial pour la Nature)
WCS	Wildlife Conservation Society
UV	Unité de valeur
WWF	World Wildlife Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)

Carte de l'aire du projet

Pour ce projet RIFFEAC de dimension sous-régionale, l'emplacement géographique de chaque établissement de formation est indiqué sur la carte suivante:



Carte des couverts végétaux du Bassin du Congo et de principales aires protégées (source : WRI/GFW, 2008)

★ Localisation des sept institutions de formation du RIFFEAC

✚ Localisation des stations forestières servant pour les travaux pratiques de terrain des institutions de formation du RIFFEAC

1ère PARTIE: CONTEXTE DU PROJET

1.1 Origine

La demande de formations permettant d'assurer la gestion durable des forêts (GDF) augmente en proportion avec des défis auxquels sont confrontés les pays du Bassin du Congo, où le développement de la GDF est moins avancé que dans les pays asiatiques et latino-américains: les 36 millions d'ha de forêts tropicales gérées durablement dans les pays membres de l'OIBT producteurs (AFD Tropical 2005, OIBT) se répartissent ainsi : 17% pour l'Afrique (principalement dans le bassin du Congo), 54% pour l'Asie et 29% pour l'Amérique latine, et ce malgré le rôle croissant que les forêts du Bassin du Congo sont appelées à jouer dans l'avenir. Ces rôles sont les suivants: réduction de la pauvreté et développement humain, conservation de la biodiversité, maintien de l'équilibre écologique global, dans le cadre d'une gestion durable et intégrée des forêts tropicales dans la sous-région du Bassin du Congo.

Le Bassin du Congo peut s'enorgueillir de posséder encore des pans continus de massifs de forêts tropicales humides abritant des populations importantes de grands mammifères. Ces forêts procurent un habitat à un assemblage particulièrement divers de plantes et animaux dont plus de 400 espèces de mammifères, plus de 1000 espèces d'oiseaux, et probablement plus de 10000 espèces de végétaux dont certaines sont endémiques. Dans la seule sous-région du bassin du Congo, les gorilles, buffles de forêt, bongos et okapis sont fréquents dans de vastes zones de forêts naturelles. Il est donc nécessaire de disposer d'un personnel qualifié pour gérer cette importante biodiversité, très précieuse pour notre planète.

Les résultats de l'étude de l'OIBT réalisée dans les pays du Bassin du Congo ont permis de conclure à une pénurie de personnes qualifiées nécessaires à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, compte tenu de l'importante question de la conservation de la biodiversité. Le déficit annuel des ressources humaines est estimé à 180 ingénieurs et 440 techniciens (soit 620 cadres forestiers), qui devraient être autant de collaborateurs à un niveau élevé de prise des décisions dans les dossiers de la GDF pour les pays du Bassin du Congo (Hiol Hiol et Simula, 2006).

Dans le cadre de l'Année internationale de la Biodiversité (AIB) 2010, un Mémoire d'entente a été conclu le 2 Mars 2010 entre le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le Secrétariat de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), afin de soutenir la mise en œuvre du Programme de travail sur la biodiversité forestière (FPOW) de la Convention sur la Diversité Biologique, en ce qui concerne les forêts tropicales. Ce protocole était sous-tendu par la décision sur la biodiversité forestière adoptée par la 10ème Conférence des Parties à la CDB qui s'est tenue à Nagoya (Japon) du 18-29 Octobre 2010, qui préconisait l'élaboration d'actions de collaboration entre les deux secrétariats en vue de renforcer l'application du Programme de la CDB sur la biodiversité forestière dans les pays membres producteurs de l'OIBT.

Ce projet sous-régional s'inscrit dans la mise en œuvre de l'initiative de collaboration de la CDB et de l'OIBT dans le Bassin du Congo, et se trouve être ainsi en conformité avec les objectifs des deux institutions en matière de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité.

La tenue fructueuse de la dixième réunion de la Conférence des Parties (COP 10), à Nagoya du 18 au 29 octobre 2010, a été l'occasion pour le Japon de jouer un rôle prépondérant en faveur de la biodiversité à l'échelle planétaire. Les initiatives du gouvernement japonais et la vision «Vivre en harmonie avec la nature», la mission adoptée «prendre des mesures efficaces et urgentes pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2020 » contribueront à ce leadership pendant la présidence japonaise de la CDB avant la CdP-11 en 2012.

Dans sa XXXIIème session (Bali, 13-18 mai 2002), le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) décidait de participer au "partenariat/initiative de Type II" en faveur du Bassin du Congo, en vue du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD). La Décision 10(XXXII) du CIBT appuyait le Réseau Régional des Instituts de Formation Forestière par l'organisation (RIFFEAC), par la tenue d'un atelier de formation, destiné aux formateurs, sur le thème de la gestion forestière. La décision comprenait des activités additionnelles à l'appui du Réseau des Instituts de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC).

Cette proposition de projet a été élaborée en fonction des résultats et conclusions de ces activités et des projets complémentaires.

Les institutions membres du RIFFEAC ont été actifs depuis 2000 en renforçant leur rôle pour atteindre l'Objectif 2000 de l'OIBT. Le processus de révision des programmes de formation a été initié en avril 2000 lors de l'atelier sur l'adaptation des programmes et modules de formation dans le contexte de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Après avoir constaté l'écart existant entre les programmes actuels et les idées et pratiques en pleine évolution, sept écoles forestières de la sous-région se sont engagées dans une démarche collective de mise à jour de leur formation à travers une coopération sous-régionale.

Le RIFFEAC a été créé à l'issue d'une réunion des institutions de formation forestière et environnementale les 4 et 5 octobre 2001, à Libreville. La « Déclaration de Libreville » a été signée par les responsables des institutions de formation se sont engagées à collaborer en vue de la réalisation des objectifs communs et ont sollicité l'appui des Etats de l'Afrique Centrale, de la communauté internationale, des ONG et du secteur privé pour atteindre ces objectifs avec succès. Le Réseau RIFFEAC a été mis en place pour faciliter le pilotage de l'ensemble du dispositif.

L'objectif principal du RIFFEAC est de promouvoir la collaboration sous-régionale entre les institutions de formation en vue d'améliorer la qualité de la formation pour répondre aux besoins de la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Les domaines prioritaires d'intervention du RIFFEAC sont : (a) la promotion de la prise en compte de toutes les parties prenantes dans la gestion durable des écosystèmes forestiers, (b) l'intégration de la notion de gestion durable des forêts dans les programmes de formation des institutions membres, (c) l'harmonisation des programmes de formation et des activités dans les institutions membres, (d) l'analyse et la recherche de solutions pour les problèmes communs, (e) et la promotion des échanges entre les membres, particulièrement en matière de formation et de recherche.

Les Secrétariats de la CDB et de l'OIBT ont donc décidé d'unir leurs efforts et de soumettre une proposition aux bailleurs de fonds potentiels en vue de promouvoir, en partenariat avec cinq pays du Bassin du Congo, la GDF et la préservation de la biodiversité des forêts tropicales de production dans cette région à forte diversité. Ce projet contribuera à construire ou à renforcer les capacités humaines, techniques et institutionnelles des sept établissements de formation RIFFEAC en fonctionnement dans la sous-région d'Afrique centrale, afin de s'assurer que ces institutions deviennent capables de former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts conciliant la conservation de la biodiversité et le bien-être des communautés locales.

1.2 Pertinence

1.2.1 Conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT

Le projet sous-régional RIFFEAC contribuera à la mise en œuvre de la décision 6 (XLIV) du Conseil international des bois tropicaux qui a adopté les « Directrices OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production » et la Décision 6 (XLVI) relative à l' « Initiative OIBT/CDB de collaboration pour conserver la forêt tropicale » par l'inclusion d'exigences de conservation de la biodiversité dans les modules de formation harmonisées devant servir dans les institutions de formation opérationnelles dans la sous-région du Bassin du Congo. Il contribuera également à favoriser les bonnes pratiques de gestion durable des forêts en vue de la conservation de la biodiversité et des moyens de subsistance, dans les pays de l'OIBT du Bassin du Congo, en conformité avec les objectifs suivants de l'OIBT de 2006 (article premier):

m) Encourageant les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux;

n) Renforçant la capacité des Membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié;

o) Encourageant l'échange d'informations dans le but de mieux comprendre des mécanismes facultatifs tels, notamment, que la certification, afin de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, et en appuyant les efforts que les Membres déploient dans ce domaine ;

p) Facilitant l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu;

q) Favorisant une meilleure compréhension de la contribution des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin;

Il est également en conformité avec les actions suivantes inscrites au Plan d'action OIBT 2008-2011 et qui concernent actions transverses suivantes:

Renforcement des capacités

k) Appuyer le développement des ressources humaines et le renforcement institutionnel en dispensant des formations aux échelons national, régional et international, et en attribuant des bourses d'études et de recherche;

l) Renforcer les démarches intersectorielles mobilisant les pouvoirs publics, l'industrie, le commerce et la société civile ;

Coopération internationale

n) Coopérer et se coordonner activement avec des organisations internationales et d'autres enceintes internationales engagées dans des activités pertinentes aux objectifs de l'OIBT, en vue de mettre en commun les savoirs, réduire les duplications d'efforts, renforcer les complémentarités et harmoniser les activités;

o) Contribuer aux travaux du PCF, du FNUF et des conventions mondiales sur l'environnement dans la poursuite des objectifs communs de promotion de la gestion durable des forêts.

1.2.2 Conformité avec le programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière

Le projet sous-régional RIFFEAC donnera la priorité aux activités relevant des objectifs pertinents identifiés dans le Plan stratégique de la CDB post-2010, en particulier les objectifs suivants:

- Objectif 7: D'ici 2020, les superficies consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées durablement, en assurant la conservation de la biodiversité;
- Objectif 14: En 2020, les écosystèmes qui assurent des services essentiels et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être sont sauvegardés ou restaurés et la jouissance équitable des services éco systémiques est assurée pour tous, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et riveraines et des populations pauvres et vulnérables.

La principale composante forestière en soutien au Plan stratégique de la CDB est son programme de travail sur la biodiversité forestière (FPOW), qui se compose de trois principaux « éléments de programme », 12 buts, 27 objectifs et 130 actions. Le projet sous-régional s'inscrit plus particulièrement dans les objectifs suivants du PWFB:

- Objectif 1.3: protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des forêts
- Objectif 1.4: Promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique forestière
- Objectif 2.1: Créer et entretenir un cadre institutionnel propice
- Objectif 3.2: Améliorer les connaissances et méthodes de l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts

1.2.3 Pertinence aux politiques publiques des pays soumissionnaires

Le projet sous-régional du RIFFEAC sera conforme aux politiques sous-régionales dans le Bassin du Congo telles qu'exprimées dans le Plan de Convergence de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC). Le Plan de Convergence constitue la plate-forme commune des actions prioritaires à mettre en œuvre aux niveaux sous-régional et national. Le Plan de Convergence sous-régional comprend des actions à mettre en œuvre conjointement par les États signataires de la COMIFAC et la compilation de programmes d'action nationaux spécifiques à chacun des États membres signataires.

La mise en œuvre du projet sous-régional est principalement liée à l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence traitant du renforcement des capacités, de la participation des acteurs, de l'information et des formations. La composante 7.4 de l'Axe Stratégique 7 définit des objectifs traitant de la consolidation et du développement des institutions et des synergies dans le domaine de la formation. Les quatre activités de cette composante visent les aspects suivants: l'harmonisation des modules ou programmes de formation, la promotion de la spécialisation accrue entre les institutions, l'amélioration des institutions de formation et l'adoption d'une stratégie sous-régionale de formation professionnelle, avec l'objectif global de promouvoir la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité.

S'agissant de ce projet RIFFEAC sous-régional, il est porteur de plus d'avantages pour les pays du Bassin du Congo, car le renforcement des capacités sera dirigé vers le secteur forestier, qui exerce une forte incidence sur l'économie de ces pays en général et sur les moyens de subsistance des populations, tant en zones urbaines qu'en milieu rural.

1.3 Zone ciblée

1.3.1 Emplacement géographique

Comme la carte de la page 1, les sept établissements de formation RIFFEAC devant être associés à la mise en œuvre de ce projet sont en activité dans les pays suivants: Cameroun, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Gabon et République du Congo.

Les informations et données de base sur ces cinq pays sont représentées dans le tableau suivant:

Tableau 1: Données fondamentales relatives aux cinq pays du Bassin du Congo

Pays	Superficie (x1000 km ²)	Population 2010				PIB par tête (US\$)	Classement de l'indice ONU de développement humain (2010)
		Total (million)	Densité (No./km ²)	Taux annuel de croissance (%)	Espace rural (% du total)		
Cameroun	475	18,5	40	2,2	44	1 072	131/169
Gabon	268	1,5	6	1,8	14	8 396	93/169
RCA	623	4,4	7	1,9	61	469	159/169
Congo	342	3,7	11	1,9	38	3 075	126/169
RDC	2 345	66	28	2,7	65	189	168/169
Total	4 053	94,1	23	2,52	59	619	---

Source: Hebdomadaire *Jeune Afrique*, Hors-Série No.27, 2011

Ensemble, les cinq pays mentionnés dans ce tableau couvrent les trois quarts de la superficie totale du bassin du Congo tout en représentant environ 97% de sa superficie forestière. Le PIB moyen par habitant en dollars américains tourne autour de 619 dollars US et quatre pays sur les cinq sont classés parmi les pays les moins avancés. Le Gabon constitue une exception avec un PIB par habitant 13 fois supérieur à la moyenne. Environ 60% de la population totale vivent dans des zones rurales alors que la situation est variable du Gabon (plus faible proportion avec 14%) à la RDC (la plus forte avec 68%).

1.3.2 Aspects socioéconomiques, techniques et environnementaux

(a) Aspects socioéconomiques

Bien que l'on manque de statistiques précises sur de nombreux domaines du secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo, il est évident qu'il occupe une place prépondérante dans l'économie et la vie des populations de cette sous-région, comme source principale d'énergie (bois de chauffe et charbon

de bois), de nourriture (protéines animales avec la viande et légumes de brousse), de médicaments traditionnels, etc.

En 2008, seuls 18,3% des forêts de production faisaient l'objet d'un plan de gestion approuvé.¹ La superficie totale sous gestion durable représente environ 5,8% de la superficie forestière totale de l'ensemble des cinq pays. En ce qui concerne la certification, la gestion des forêts est certifiée FSC pour 7,5% des forêts de production. Il est reconnu que dans le Bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale et de gouvernance des forêts demeurent une préoccupation majeure, malgré les nombreuses initiatives et projets conçus pour y porter remède, comme le processus FLEGT avec à sa tête la Commission européenne. Le taux brut moyen de déforestation est estimé à 0,17%. En raison de sa forte densité de population, la RDC a le taux le plus élevé de déforestation brute (0,21%) de la sous-région.

Tableau 2: Informations et données fondamentales sur les cinq pays du bassin du Congo

Pays	Superficie forestière totale (x1000 ha)	Forêts de production (x1000 ha)	Forêts livrées aux coupes (x1000 ha)	Forêts sous plan de gestion approuvé (AMP) (x1000 ha)	Forêts avec AMP / Forêts de production (%)	Forêts certifiées (x1000 ha)	Forêts certifiées / Forêts de production (%)	Déforestation (%)
Cameroun	19985	8840	6074	4208	47,6	879	9,9	0,14
Gabon	21800	10600	10533	3449	32,5	1874	17,7	0,09
RCA	4826	3500	3000	1739	49,7	0	0,0	0,19
Congo	22000	18400	11976	1908	10,4	1909	10,4	0,07
RDC	126236	20500	9719			0	0	0,21
Total	194847	61840	41302	11304	18,3	4661	7,5	0,17

Source: Etat des forêts du Bassin du Congo, OFAC, 2008

La proportion des forêts de production régies par un plan de gestion approuvé est encore faible et variable d'un pays à l'autre, et celle des forêts certifiées est encore plus faible. Cela montre l'ampleur du travail à fournir pour améliorer la situation (concernant la GDF) dans la sous-région du Bassin du Congo, avec l'obligation qui en résulte de disposer de ressources humaines qualifiées et suffisantes.

L'importance du secteur forestier dans les cinq pays couverts par ce projet sous-régional est présentée dans les deux tableaux suivants:

Tableau 3: Exportation des produits forestiers (en 2009)

Pays	Volume (1000 m3)	Valeur (million US\$)
Cameroun	920	534
Gabon	2.133	978
RCA	102	65
Congo	1.045	201
RDC	267	173

Sources: OIBT et FORAF

¹ En RDC le pourcentage est zéro en raison de la décision de l'État de stopper toutes activités forestières afin de permettre des réformes dans le secteur qui créeront des conditions habilitantes; dans les quatre autres pays, ce pourcentage varie de 10 à 50%.

Tableau 4: Contribution du secteur forestier au PIB (2008)

Pays	Contribution du secteur forestier au PIB (%)
Cameroun	6
Gabon	4,3
RCA	6,3
Congo	5,6
RDC	1

Sources: FORAF

La contribution du secteur forestier au PIB est faible car l'économie de ces pays du Bassin du Congo repose principalement sur l'exploitation pétrolière ou les secteurs miniers. Ces chiffres sont sous-estimés parce que la plupart des produits forestiers sont commercialisés sur des marchés informels, ce qui rend difficile leur comptabilisation dans le PIB officiel de ces pays.

L'importance des produits forestiers non ligneux est reconnue dans les pays du Bassin du Congo, bien que des données et des statistiques précises sur leurs volumes, quantités et valeurs font souvent défaut. D'après l'enquête du projet de la FAO GCP/RAF/441/GER, effectuée en 2009, on estime que plus de 90% de la population du bassin du Congo sont tributaires des forêts, notamment les produits forestiers non ligneux (PFNL), à des degrés variables, pour l'énergie domestique (bois de chauffe et charbon de bois), pour la nourriture (viande de brousse, fruits, noix, légumes, etc.), pour les médicaments traditionnels, pour certaines matières premières (utiles à la construction, meubles, etc), pour les aspects culturels (bois sacrés pour rituels et dévotions aux ancêtres et aux esprits), etc. Alors que la plupart des PFNL sont principalement exploités à des fins de subsistance et échangés par le biais du marché informel, certains d'entre eux sont ramassés ou cueillis et échangés régionalement et internationalement: *Prunus africana* (traitement du cancer de la prostate), *Pausinystalia johimbe* (traitement de l'impuissance sexuelle), *Gnetum sp.* (feuilles appréciées comme légume dans les pays du Bassin du Congo), *Psittacus erithacus* (perroquets gris d'Afrique pour le commerce d'animaux de compagnie), etc.

(b) Aspects techniques

Les résultats de l'étude de l'OIBT réalisée dans les pays du Bassin du Congo a permis de conclure qu'il y avait une pénurie de personnes qualifiées nécessaires à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo, compte tenu de l'importante question de la conservation de la biodiversité. La pénurie annuelle des ressources humaines est estimée à 180 ingénieurs et 440 techniciens (soit 620 cadres forestiers), devant être opérationnels à un niveau élevé de prise des décisions en matière de GDF, pour les pays du Bassin du Congo (Hiol Hiol et Simula, 2006).

Le tableau suivant montre comment les consultants ont estimé, en 2006, le nombre de cadres forestiers devant bénéficier d'une formation en vue de combler le déficit annuel de 180 ingénieurs et 440 techniciens (620 cadres forestiers) dans les pays du Bassin du Congo.

Tableau 5: Estimation du déficit annuel de cadres forestiers dans cinq pays du bassin du Congo (2006)

Pays	Ingénieurs forestiers			Techniciens supérieurs en sylviculture		
	Besoins (1)	Capacités de formation déclarées (2)	Déficit à combler (1) -- (2)	Besoins (1)	Capacités de formation déclarées (2)	Déficit à combler (1) -- (2)
Cameroun	42	30	12	71	65	6
RCA	37	30	7	49	30	19
Rép. du Congo	57	0	57	116	20	96
RDC	186	106	80	257	18	239
Gabon	46	22	24	80	0	80
Total	368	188	180	573	133	440

Cadres forestiers = Catégorie comprenant les ingénieurs forestiers et les techniciens supérieurs en foresterie

Sources:

(1): Hiol Hiol & Simula, Etude de faisabilité RIFFEAC, page 26, 2006

(2): Éléments recueillis par des consultants auprès des établissements de formation en 2006

(c) Aspects environnementaux

Les forêts du Bassin du Congo constituent une ressource d'importance mondiale, avec près de 200 millions d'hectares qui sont principalement composés du biome de la forêt tropicale et subtropicale. De vastes étendues des massifs forestiers du Bassin du Congo ont été identifiées comme régions les plus sauvages sur Terre avec une biodiversité très riche. (État des forêts d'Afrique centrale, 2008). Le couvert forestier de l'ensemble des cinq pays (Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République du Congo, et République Démocratique du Congo) occupe environ 97% de la superficie totale de leur territoire. Ces cinq pays représentent la quasi-totalité des forêts du bassin du Congo.

Le Bassin du Congo peut s'enorgueillir de posséder encore des pans continus de massifs de forêts tropicales humides abritant des populations importantes de grands mammifères. Ces forêts procurent un habitat à un assemblage particulièrement divers de plantes et animaux dont plus de 400 espèces de mammifères, plus de 1000 espèces d'oiseaux, et probablement plus de 10000 espèces de végétaux dont certaines sont endémiques. Dans la seule sous-région du bassin du Congo, les gorilles, buffles de forêt, bongos et okapis sont fréquents dans de vastes zones de forêts naturelles. Il est donc nécessaire de disposer d'un personnel qualifié pour gérer cette importante biodiversité, très précieuse pour notre planète.

Le projet n'a pas d'impact environnemental immédiat. Indirectement, le projet contribuera à la gestion durable des forêts tropicales du Bassin du Congo qui fournissent l'habitat de la riche méga-biodiversité des pays du Bassin du Congo, tout en assurant l'intégration des priorités et besoins des populations riveraines dans les plans de gestion des concessions forestières de la sous-région.

Il est évident que l'objectif de la formation en GDF et en préservation de la biodiversité est de réduire les impacts négatifs environnementaux des opérations forestières dans les concessions de la sous-région.

Une réduction des impacts négatifs sur les forêts et la biodiversité (y compris la faune) est prévu grâce aux formations adéquates devant être reçues par le personnel de direction et les agents de l'aménagement des concessions forestières et les employés de l'administration forestière publique. La faune en général, et plus particulièrement les primates et les grands animaux sauvages se verront ainsi avoir de meilleures chances de survie. Bien qu'un module ou programme de formation sera plus particulièrement consacré à la conservation de la biodiversité dans les forêts de production des pays du Bassin du Congo, cette question sera brièvement abordées dans les autres modules de formation et programmes dans le cadre de volets d'enseignement spécifiques.

1.4 Produits attendus à l'issue du projet

A la fin du projet, les instituts de formation forestière et environnementale de la sous-région membres du RIFFEAC sont aptes à former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des concessions forestières dans le Bassin du Congo, tout en assurant la conservation de la biodiversité. Les résultats obtenus à l'issue de ce projet peuvent être résumés comme suit :

- Le contenu de six modules ou programmes de formation de référence relatifs à la gestion durable des concessions forestières et à la conservation de la biodiversité aura été révisé, adapté et harmonisé, validé et approuvé par les établissements de formation, en accord avec la stratégie sous-régionale du RIFFEAC². Une méthodologie d'enseignement pour mettre en œuvre chaque module ou programme de formation avec des formateurs mieux formés et une trousse de matériaux didactiques, dont les composantes fondamentales ont validées et approuvées par les membres du RIFFEAC.
- Les formateurs à temps plein (110 dans toute la sous-région) et enseignants vacataires ou à temps partiel (170) dans les sept membres fondateurs du RIFFEAC ont bénéficié d'une formation ou d'un recyclage portant sur l'utilisation des équipements et du matériel acquis pour le renforcement des capacités en relation avec les six modules ou programmes de formation harmonisés.
- Les institutions membres du RIFFEAC sont dotées d'équipements, de matériaux et d'infrastructures appropriées aux exigences d'une pédagogie moderne et à la nécessité d'une formation professionnelle des enseignements plus poussée.
- Le déficit annuel de 620 cadres forestiers qualifiés est progressivement comblé, de 50 à 60%, afin de contribuer à assurer la gestion durable des concessions forestières et la préservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo, grâce à la mise en œuvre de ce projet par sept établissements de formations RIFFEAC. Le degré de résorption du déficit pourrait être supérieur à 50 ou 60%, sachant que les modules ou programmes de formation de référence et les méthodes pédagogiques connexes seront partagés et utilisés par d'autres établissements de formation RIFFEAC.
- La communication et le partage du savoir-faire entre les membres du RIFFEAC et les autres parties prenantes de la GDF (tel que le secteur privé), se sont améliorés et le rôle du RIFFEAC comme instrument de coordination dans le cadre du Plan de Convergence de la COMIFAC, est renforcé.

PART 2: ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Argumentaire

2.1.1 Montage institutionnel et questions organisationnelles

Les politiques sous-régionales dans le bassin du Congo sont exprimées dans le Plan de Convergence de la Commission Forestière de l'Afrique Centrale (COMIFAC) approuvé originalement en 2000. Le Plan constitue la plate-forme commune des actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau sous-régional et national. Le Plan présente les actions sous-régionales et la compilation de chacun des programmes spécifiques d'actions nationales de chaque état signataire. En mai 2004 la version actualisée du Plan de Convergence a été adoptée par la première Conférence extraordinaire de la COMIFAC.

L'Axe Stratégique 7 du Plan d'action a trait au renforcement des capacités, à la participation des parties prenantes, à l'information et aux formations. Sa composante 7.4 définit les objectifs pour la consolidation et le développement des institutions et des synergies dans le secteur de formation. Ses quatre activités traitent de l'harmonisation des programmes de formation, de la promotion de la spécialisation entre les instituts, de l'amélioration des instituts de formation et de l'adoption d'une stratégie sous-régionale sur la formation continue³. Ce projet vise à appuyer la mise en œuvre de l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence et de ses activités définies sous la coordination générale de la COMIFAC. En mettant en œuvre cette activité, l'OIBT apporte un appui déterminant à la COMIFAC qui a identifié le RIFFEAC comme partenaire dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs à l'échelle de la sous-région.

Le projet est complémentaire et intègre les résultats de nombreuses initiatives en cours au niveau sous-régional avec l'appui de la coopération internationale, dans l'accompagnement de la mise en œuvre de nouvelles politiques forestières en général et de l'aménagement durable des concessions forestières en particulier, tout en veillant à la conservation de la biodiversité. Parmi les principales initiatives dans ce domaine, on note les suivantes ⁴ :

- Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) : depuis 2005, avec les coordinations française, allemande et canadienne, le PFBC concentre ses actions autour d'axes fondamentaux parmi lesquels celui du renforcement des capacités humaines du secteur forêt-environnement est considéré prioritaire.
- L'initiative CEFDHAC, animée par le Bureau régional pour l'Afrique centrale de l'UICN, est une organisation sous-régionale regroupant les Etats, les ONG nationales et sous-régionales, et les autres parties prenantes de la gestion des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale⁵. La COMIFAC a mandaté la CEFDHAC pour l'organisation des forums de concertation au niveau national et sous-régional, d'où le rôle joué par la CEFDHAC dans l'animation du RIFFEAC.
- L'initiative conjointe de l'OAB et de l'OIBT sur la promotion de la gestion durable des forêts africaines qui facilite la mise en opération et l'application effective des PC&I OAB-OIBT sur le terrain à travers la mise en œuvre du projet OAB/OIBT PD 124/01 Rev.2 (M).
- Le Projet OIBT PD 77/01 Rev. 2 (I,F) « Contribution au développement des compétences et structures techniques d'encadrement de l'École des Eaux et Forêts de Mbalmayo » (en cours de finalisation) a permis d'acquérir du matériel pédagogique moderne, la mise en place d'un herbier d'enseignement et d'un parcours dendrologique et phénologique. Le plan directeur de formation est en cours d'élaboration. Une deuxième phase du projet est en cours de préparation et portera sur la mise en œuvre du plan directeur de formation.

3 Mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC. Plan opérationnel 2006-2008. Document de travail. 14 mars 2006.

4 Voir Hiol Hiol, 2006b.

5 Site web <http://iucn.org/places/brac/programme/cefdhac.htm>

- L'appui de l'Union européenne aux deux écoles du RIFFEAC (ENEF-Gabon et ERAIFT) a pour objectif une meilleure adéquation des formations avec les marchés de l'emploi particulièrement au Gabon et dans la sous-région.
- Le projet FORINFO « Formation et recherche pour l'appui au développement durable du secteur forêt-environnement en Afrique Centrale » vise le renforcement des capacités régionales par la formation de techniciens, cadres et chercheurs et le soutien pour la recherche.
- Les formations de courte durée organisées par l'ATIBT sur l'aménagement des forêts de concession. Le premier cours a eu lieu à Cap Esterias (Gabon) en mars 2006 et le deuxième cours a été organisé en octobre 2006 à Kinshasa. Ces formations continues sont destinées aux aménagistes des entreprises privées, de l'administration et des ONG.
- Les initiatives du WWF/CARPO : (a) Réseau Forêts et Commerce d'Afrique Centrale (CAFTN) pour la promotion de la gestion responsable et le commerce légal des produits du bois provenant des forêts du Bassin du Congo ; (b) Renforcement des capacités des acteurs locaux dans la gestion forestière durable dans le Bassin du Congo; (c) Appui à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes forestiers en RDC ; (d) Appui au développement d'un module de formation sur la viande de brousse (bushmeat) à l'Ecole de Faune de Garoua au Cameroun. The series of initiatives address the needs of stakeholders training in sustainable biodiversity management and conservation.
- Le projet «la formation en exploitation de faible impact (EFI) en Afrique centrale » qui vient d'être terminé par l'assistance de l'USAID. Ce projet a développé 10 modules de formation en EFI dans la sous-région sur la base de même type de formation exécutée au Brésil et en Indonésie (TTF 2006).
- Le projet sur l'éco-foresterie et l'éco-agriculture dans le Bassin du Congo financé par la coopération canadienne et mis en œuvre par l'Université LAVAL du Québec est en cours de démarrage. Il a pour objectif principal de rétablir d'urgence la formation universitaire et technique en foresterie en RDC, avec des programmes et cours améliorés et modernisés, afin de combler l'énorme déficit existant avec l'aide du corps professoral national et sous-régional (Cameroun et Gabon) complétée par l'expertise canadienne. Il contribuera à renforcer les capacités des établissements partenaires en vue de créer trois pôles d'excellence sous-régionaux de recherche et de formation des ressources humaines au Cameroun, Gabon et en RDC, afin de répondre aux besoins de développement les plus criants des collectivités, pays et de la sous-région de manière durable.

2.1.2 Analyse des acteurs

L'identification des parties prenantes a déjà été faite pendant l'exécution du projet *PD 189/03 Rev.1 (I) "Projet d'appui à la mise à jour de la formation en aménagement forestier et la gestion des concessions forestières dans les écoles forestières d'Afrique Centrale"*. Sont inclus : les institutions de formation forestière, les concessions forestières, les industries forestières, les ONG, les autorités et les autres projets d'appui y compris les donateurs et les organisations internationales actives dans le secteur forestier dans le Bassin du Congo. Les groupes concernés et leurs représentants sont identifiés dans le rapport du projet PD 189/03 (Mbolo 2004a, 2004b et 2005). La participation de ces parties prenantes pendant la préparation de cette proposition de projet incluait : (i) des entretiens avec la direction et les équipes professionnelles des institutions de formation, (ii) des consultations personnelles avec les autorités forestières des pays participants, des sociétés de concessions forestières et industrielles et des ONG, et (iii) la participation de tous ces groupes dans l'atelier de validation qui analysait la proposition préliminaire de projet. Les résultats de l'atelier⁶ sont rapportés au niveau des groupes de travail et des conclusions de l'atelier. Toutes les suggestions et recommandations faites par l'atelier de validation ont été prises en compte dans la finalisation de la présente proposition de projet.

S'ajoutant aux autorités forestières des cinq pays du bassin du Congo, aux concessionnaires forestiers, aux entreprises de la filière bois et aux ONG, les établissements de formation du RIFFEAC compris dans l'analyse des acteurs ont été les suivants:

1. La Faculté d'agronomie et des sciences agricoles de l'Université de Dschang (Cameroun),

⁶ Voir OIBT /COMIFAC, 2006

2. L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF-M) (Cameroun),
3. Le Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture forêt-bois (CRESA), (Cameroun),
4. L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF-G) (Gabon),
5. L'Institut de Développement Rural (IDR) (Congo),
6. L'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) (République Centrafricaine),
7. L'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) (République Démocratique du Congo).

Tableau 6: Analyse des acteurs du projet RIFFEAC

Catégorie d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentiels	Participation au projet
Acteurs primaires				
Institutions de formation	Responsables de la formation des cadres forestiers généralistes	Logistique et infrastructures insuffisantes pour les interventions. Des modules d'enseignement insuffisamment corrélés au marché du travail. Moyens financiers mis à disposition de manière insuffisamment régulière pour assurer le fonctionnement régulier de chaque institution.	Expérience de la formation des cadres forestiers utiles pour la validation des modules de formation, en collaboration avec le secteur forestier privé.	Premiers bénéficiaires du projet
Institutions de formation régionales	Chargés de la formation des spécialistes dans certains domaines spécialisés connexes à la foresterie	Défaut d'équipements et de matériels adéquats pour assurer les aspects pratiques de la formation des spécialistes	Désir de bénéficier d'un accompagnement pour l'amélioration de la formation pratique des spécialistes	Premiers bénéficiaires du projet
Acteurs secondaires				
Administration Forestière	Promotion et surveillance des modalités pratiques de la GDF et conservation de la biodiversité	Déficit de cadres forestiers pour la mise en œuvre des politiques forestières nationales, dont la GDF et la conservation de la biodiversité	Intérêt soutenu pour disposer de cadres forestiers qualifiés	Acteurs principaux de la mise en œuvre des politiques forestières nationales, y compris GDF et conservation de la biodiversité
Concessions forestières	Productions forestières principalement axées sur les récoltes de bois d'œuvre	Écarts entre les profils de postes et de modules de formation pour les cadres de la foresterie.	Désir de renforcer la capacité à former des cadres forestiers	Conseils techniques fournis afin de faire correspondre les modules de formation avec les besoins du marché du travail

Industries forestières	Transformation des produits du bois.	Manque de spécialistes en transformation ou valorisation du bois	Souhait de disposer de spécialistes de la transformation du bois pour la croissance des entreprises	Encadrement technique fourni afin de faire correspondre les modules de formation avec les besoins du marché de l'emploi
ONG	En charge des missions d'éducation et de sensibilisation des communautés locales en matière de GDF et conservation de la biodiversité	Défaut d'implication des communautés dans la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité dans les forêts de production	Compétence en matière d'éducation et de sensibilisation des communautés locales	Collaboration dans les conseils sur les moyens d'obtenir la participation des communautés locales à la GDF et à la conservation de la biodiversité.

L'implication des acteurs clés, qui sont en charge des opérations forestières dans le Bassin du Congo, est particulièrement importante pour la bonne exécution de ce projet et la pérennisation de ses acquis à l'issue de son achèvement.

2.1.3 Analyse du problème

La demande pour une formation en Gestion Durable des Forêts (GDF) grandit de plus en plus parce que les pays du Bassin du Congo sont moins avancés que les pays asiatiques et d'Amérique latine en GDF (OFAC 2008). En 2008, dans la sous-région, 18,3% seulement de la superficie totale des forêts de production du domaine forestier permanent sont gérés par des concessionnaires qui ont élaboré un plan d'aménagement. La superficie qui est considérée comme en gestion durable certifiée représente 7,5% de la surface forestière totale dans les cinq pays. En ce qui concerne la certification, elle a été accordée dans le cadre des systèmes FSC et PEFC. En septembre 2006, seules trois concessions forestières avaient été certifiées entièrement ou partiellement.⁷ Malgré les données incomplètes sur les forêts de protection, les aires protégées disposant d'un plan d'aménagement couvrent une très faible superficie.

Une estimation du nombre de personnes à former dans les pays de la sous-région montre que les besoins de formation sont environ de 620 professionnels de la filière dont 180 ingénieurs et 440 techniciens par an (Hiol Hiol & Simula, 2006). À l'heure actuelle, les établissements de formation ne disposent pas des moyens de combler progressivement le déficit de cadres forestiers qualifiés. Les établissements de formation forestière devraient disposer de programmes et modules adaptés aux besoins de la gestion durable des concessions forestières. Pour actualiser leurs compétences dans la formation continue, elles devraient aussi disposer d'enseignants qualifiés, d'une logistique et d'infrastructures appropriées. Dans les institutions membres du RIFFEAC, ces capacités n'existent que partiellement. Le déficit des compétences existe en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être. Le personnel ayant les qualifications requises pour mettre en œuvre la gestion durable des écosystèmes forestiers n'est pas disponible dans tous. Le déficit des compétences inquiète surtout l'entreprise forestière (Landrot, 2001). A la suite de ce constat, plusieurs études d'évaluation des besoins et des problèmes en formation dans le domaine de l'aménagement forestier ont été menées en Afrique centrale au niveau sous-régional et national. Ces études (FAO 2001, OIBT 2004, Bigombe, 2006, Boukoulou et van Lierop, 2006 et GIZ 2010), et les travaux effectués pendant la préparation de ce projet (Hiol Hiol, 2006a, 2006b et 2006c)⁸ mettent en évidence les problèmes suivants :

7 Une au Gabon, une au Cameroun et une autre au Congo

8 Les résultats concordent avec les conclusions de l'atelier de validation (ITTO/OMIFAC 2006) et l'étude des besoins en matière de formations effectuée dans le cadre du projet PD 189/ 03 (Mbolo 2004a).

Enseignement :

- L'enseignement n'est pas adéquat au niveau pédagogique et technique. Les méthodes pédagogiques ne sont plus toujours adaptées aux nouveaux objectifs d'apprentissage de la GDF. Les enseignements dispensés dans les institutions sont essentiellement théoriques avec très peu ou pas de pratique.
- Il existe une inadéquation entre les besoins en formation dans le domaine de l'aménagement forestier et les formations reçues par les professionnels formés dans les institutions de formation du RIFFEAC. Il y a déconnexion entre le capital des savoirs détenus par les produits des écoles et le profil des postes pourvus par les structures professionnelles de la filière forêt-bois.
- La GDF enseignée dans ces écoles se limite à la seule dimension de la filière bois, car les modules d'enseignement n'ont pas été régulièrement adaptés à l'évolution qui a touché les questions forestières.
- Les besoins en spécialistes formés augmentent à cause de la complexité de la GDF mais ne sont pas suffisamment connus.
- Le renforcement de la formation de base et de la formation continue est nécessaire pour satisfaire la demande du marché de l'emploi.
- Dans l'intérêt des étudiants, il est indispensable d'intégrer certains modules ou programmes d'enseignement dans le système universitaire classique des formations sanctionnées par un diplôme LMD (Licence-Master-Doctorat), afin de faciliter l'échange d'étudiants au sein de la sous-région d'Afrique centrale.
- L'intégration de la formation dans les politiques nationales est généralement faible.
- La logistique et les infrastructures ne permettent pas aux enseignants de conduire la formation de manière convenable.

Institutions de formation :

- Les institutions de formation ont grand besoin de soutien; ces besoins varient en fonction de l'institution, mais ont généralement trait à la révision des modules ou programme d'enseignement, à l'acquisition de véhicules (matériel roulant), aux équipements et matériels TIC, aux équipements de laboratoire et aux travaux et matériaux de terrain, à l'accès à Internet, à l'accès aux stations forestières pilotes (Hiol Hiol, 2006c)⁹. L'interface (entre les étudiants et les entreprises de la filière) repose sur les contacts individuels, car il n'existe aucune institution officielle créée à cet effet.
- Il y a une tendance à isoler les institutions ; les partenariats entre les écoles et le secteur privé sont encore limités.
- La professionnalisation de la formation est faible au sein des écoles de formation forestière et environnementale à cause des problèmes posés par le manque de d'enseignants qualifiés chez les formateurs et la qualité médiocre des modules et programmes d'enseignement.
- Certaines écoles sont déjà spécialisées mais il reste encore un grand potentiel à valoriser. L'harmonisation et la spécialisation des modules ou programmes de formation peuvent aider à développer les synergies.
- Les institutions de formation forestière ne reçoivent pas un financement suffisant sur une base régulière.

« L'arbre des problèmes » ci-dessous a été dressé pour résumer ce qui précède. Le problème fondamental est que les gouvernements de la sous-région n'accordent pas, de manière générale, suffisamment de priorités et de ressources financières et humaines à la formation professionnelle et technique. Les preneurs de décisions politiques ne comprennent pas toujours que (i) la formation est un investissement à long terme, (ii) que la qualité de la formation est essentielle pour la rentabilisation de cet investissement.

9 Hiol Hiol, 2006c.

Figure 1: Arbre des problèmes



2.1.4 Cadre logique

ÉLÉMENTS DU PROJET	INDICATEURS	MOYENS DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES
<p>Objectif de développement:</p> <p>Contribuer au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences sociales et le maintien des équilibres écologiques</p>	<p>Le personnel compétent pour l'élaboration et la mise en œuvre des aménagements forestiers et la préservation de la biodiversité a augmenté au sein des concessions forestières, des administrations, des entreprises, des ONG et des bureaux d'études</p>	<p>Données statistiques et autres rapports sur le personnel d'exploitation formé dans les disciplines forestières: entreprises forestières, administration publique en charge des forêts, entreprises de transformation du bois, ONG, etc.</p>	<p>Il y a une relative stabilité politique dans tous les États de la sous-région.</p> <p>Les États allouent des financements budgétaires adéquats aux institutions membres du RIFFEAC.</p>
<p>Objectif spécifique :</p> <p>Renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin qu'elles soient en mesure de former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) tout en assurant la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.</p>	<p>Chaque établissement RIFFEAC dispense des formations à la GDF et à la conservation de la biodiversité dans des modules d'enseignement révisés, harmonisés et validés.</p> <p>Chaque institution possède du matériel didactique approprié aux exigences d'une pédagogie moderne et à la nécessité de la professionnalisation poussée des cadres forestiers</p> <p>Les enseignants et autres personnels formés ou recyclés en GDF et en conservation de la biodiversité</p>	<p>Les contenus des modules ou programmes d'enseignement de la GDF et de la conservation de la biodiversité, tels qu'enseignés par les institutions membres du RIFFEAC.</p> <p>Équipements et matériels (trousse pédagogique) disponibles pour enseigner la GDF et la conservation de la biodiversité dans chaque institution de formation.</p> <p>Les rapports des sessions de formation des formateurs</p> <p>Rapport de l'atelier sous-régional de validation des programmes et modules d'enseignement</p>	<p>Les appuis complémentaires des autres partenaires de développement sont assurés.</p> <p>Les entreprises privées acceptent de nouer des partenariats avec les institutions du RIFFEAC</p> <p>Les dirigeants et les enseignants des institutions du RIFFEAC adhèrent à l'objectif du projet et participent effectivement à sa mise en œuvre.</p>

<p>Produit 1:</p> <p>Six (6) modules ou programmes de formation de référence harmonisés en gestion durable des forêts, élaborés, revus, adaptés et mis en œuvre, en prenant en compte la conservation de la biodiversité dans le cadre du programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière. L'un des six modules ou programmes doit être axé sur la conservation de la biodiversité.</p>	<p>Les six modules ou programmes harmonisés de référence sont mis au point, adaptés et testés dans chaque institution de formation.</p> <p>Signature d'une convention de partenariat entre chaque école du RIFFEAC et un syndicat/une entreprise ou toute autre institution dans le cadre de la formation continue de son personnel</p>	<p>Les descriptifs des six modules ou programme de référence harmonisés.</p> <p>Les rapports de l'atelier sous-régional de validation.</p> <p>Les documents des plans de promotion par institution du RIFFEAC.</p> <p>Les accords de partenariat signés avec les partenaires.</p> <p>Un site internet, par institution, établi et mis à jour.</p>	<p>Le secteur privé et d'autres acteurs participent à la validation des modules ou programmes de formation et conviennent d'instaurer un partenariat avec les institutions du RIFFEAC.</p> <p>La coopération des institutions dans l'organisation des cours pilotes est assurée.</p> <p>Les dirigeants et les enseignants des institutions du RIFFEAC s'impliquent effectivement à la révision du contenu du module ou programme de formation en GDF et en conservation de la biodiversité.</p>
<p>Produit 2:</p> <p>Cent dix (110) formateurs à plein temps et cent soixante-dix (170) formateurs vacataires ou à temps partiel dans sept (7) institutions membres fondatrices du RIFFEAC formés ou recyclés à l'utilisation des équipements et matériels acquis pour le renforcement des capacités, en relation avec les six (6) programmes ou modules d'enseignement devant être finalisés dans le cadre du Produit 1</p>	<p>Dans chaque institution du RIFFEAC, au moins deux formateurs formés ou recyclés à l'enseignement de chacun des six programmes ou modules d'enseignement de référence harmonisés en GDF et conservation de biodiversité.</p>	<p>Le rapport sur les ateliers sous-régionaux de formation réservés aux formateurs</p> <p>Rapports de formation qui incluent les listes de présence et l'évaluation des apprenants et des formateurs</p>	<p>Les moyens matériels et financiers sont suffisamment disponibles au moment opportun.</p> <p>Les dirigeants et les enseignants des institutions du RIFFEAC s'impliquent effectivement dans l'organisation d'ateliers de formation</p>
<p>Produit 3:</p> <p>Équipements et matériels de formation et d'enseignement acquis et fournis à chaque institution de formation, et amélioration des infrastructures (salles de classe, laboratoires et autres installations), en accord avec les besoins de chaque institution de formation, en vue de combler progressivement le déficit annuel de centre quatre-vingt (180) ingénieurs et quatre cent quarante (440) techniciens supérieurs forestiers requis pour les actions de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo.</p>	<p>Chaque institution dispose d'un matériel et d'équipements didactiques appropriés aux exigences d'une pédagogie moderne et à la nécessité de la professionnalisation poussée de la formation en GDF et en conservation de leur biodiversité</p>	<p>Equipment et matériaux livrés aux institutions de formation du RIFFEAC.</p>	<p>La sécurité des équipements et des matériels est assurée par chaque institution de formation du RIFFEAC.</p>

2.2 Objectifs

2.2.1 Objectif de développement et indicateurs d'impact

Le présent projet contribue au développement des capacités en ressources humaines nécessaires pour atteindre la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo en conciliant les exigences socio-économiques et le maintien des équilibres écologiques.

L'indicateur principal de l'impact à Long terme de ce projet est le suivant :

- En 2016, le personnel ayant les compétences requises pour mettre en œuvre la GDF et la préservation de la biodiversité a augmenté de 50 à 60% et il est disponible pour les besoins des concessions forestières, des administrations, des entreprises, ONG, OBC et bureaux d'études

2.2.2 Objectif spécifique et indicateurs de résultats

Renforcer la capacité des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale afin qu'elles soient en mesure de former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) dans les concessions forestières du bassin du Congo.

Les indicateurs de résultats de ce projet sont les suivants :

- En 2016, chaque institution de formation du RIFFEAC offre une formation en gestion durable des forêts et préservation de la biodiversité dans des programmes/modules d'enseignement révisés, harmonisés et validés et dans leurs contenus et dans leurs méthodologies.
- En 2016, chaque institution de formation dispose d'équipements et matériaux didactiques adaptés aux exigences des modules/programmes et méthodologies d'enseignement et de formation modernes, et répondant à l'impératif de renforcer les compétences professionnelles en GDF et conservation de la biodiversité.
- En 2016, au moins 110 enseignants et autres agents formés ou recyclés en GDF et conservation de la biodiversité.

PARTIE 3: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1 Produits et activités

3.1.1 Produits

Le projet contribuera à atteindre le but et les objectifs précités à travers les principaux produits attendus suivants:

- **Produit 1:** Six (6) modules ou programmes de formation de référence harmonisés en gestion durable des forêts, élaborés, revus, adaptés et mis en œuvre, en prenant en compte la conservation de la biodiversité dans le cadre du programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière. L'un des six modules/programmes sera axé sur la conservation de biodiversité.
- **Produit 2:** Cent dix (110) formateurs à plein temps et cent soixante-dix (170) formateurs vacataires ou à temps partiel dans sept (7) institutions membres fondatrices du RIFFEAC formés ou recyclés à l'utilisation des équipements et matériels acquis pour le renforcement des capacités, en relation avec les six (6) programmes ou modules d'enseignement devant être finalisés dans le cadre du Produit 1.
- **Produit 3:** Équipements et matériels de formation et d'enseignement acquis et fournis à chaque institution de formation, et amélioration des infrastructures (salles de classe, laboratoires et autres installations), en accord avec les besoins de chaque institution de formation, en vue de combler progressivement le déficit annuel de centre quatre-vingt (180) ingénieurs et quatre cent quarante (440) techniciens supérieurs forestiers requis pour les actions de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo.

3.1.2 Activités

Produit 1

- Activité 1.1 : Atelier sous-régional de lancement du projet visant la sensibilisation et la prise de conscience de l'objectif et des buts du projet sous-régional et l'approbation d'une feuille de route pour sa mise en œuvre.
- Activité 1.2 : Élaboration de six modules/programmes de formation de référence.
- Activité 1.3 : Organisation de six ateliers techniques portant sur les six modules/programmes de formation de référence, en vue de leur validation.
- Activité 1.4 : Atelier sous-régional destiné à l'adoption des six modules/programmes de formation de référence.
- Activité 1.5 : Diffusion des six modules/programmes de formation à toutes les institutions de formation du Bassin du Congo qui sont actuellement membres du RIFFEAC.

Produit 2

- Activité 2.1 : Mise en place d'un groupe/réseau de formateurs pour chaque module/programme de formation.
- Activité 2.2 : Élaboration d'une méthodologie pour l'opérationnalisation de chaque module/programme de formation par le groupe/réseau de formateurs correspondant.
- Activité 2.3 : Atelier sous-régional de validation de la méthodologie d'utilisation de chaque module/programme de formation.
- Activité 2.4 : Diffusion des modules/programmes de formation et de leurs méthodologies à toutes les institutions de formation du RIFFEAC.
- Activité 2.5 : Évaluation annuelle de chaque module/programme de formation et de sa méthodologie.

Produit 3

- Activité 3.1 : Enquête en vue de finaliser les listes des équipements et matériels didactiques convenant aux sept institutions membres du RIFFEAC.
- Activité 3.2 : Élaboration d'un accord de maintenance-sécurité, pour les équipements et matériels, qui doit être signé par toutes les institutions de formation RIFFEAC associées au projet.
- Activité 3.3 : Sélection des fournisseurs d'équipements et matériels didactiques identifiés dans les listes issues de l'enquête menée auprès des institutions membres du RIFFEAC.

- Activité 3.4: Sélection des entreprises locales qui se verront confiées la construction/réhabilitation des bâtiments et infrastructures de formation de certaines institutions du RIFFEAC.
- Activité 3.5: Acquisition des équipements et matériels didactiques identifiés dans les listes dressées à l'issue de l'enquête menée auprès des institutions membres du RIFFEAC.
- Activité 3.6: Construction/réhabilitation des bâtiments et infrastructures de formation de certaines institutions membres du RIFFEAC.

3.2 Démarches et méthodes d'exécution

3.2.1 Dimension régionale de l'exécution du projet

Au cours de ses 25 ans d'existence, l'OIBT a accumulé une expérience technique suffisante à travers la mise en œuvre de cinquante (50) projets et vingt (20) avant-projets dans les pays du Bassin du Congo, pour un montant total de \$ 26,7 millions de dollars des États-Unis mis à disposition par les bailleurs de fonds de l'OIBT. Depuis la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), en 1999, par les Chefs d'État des pays du Bassin du Congo, l'OIBT coopère avec la COMIFAC à la promotion de la GDF et à la conservation de la biodiversité dans leurs pays membres communs.

Dans l'actuel organigramme de la COMIFAC, le RIFFEAC a été identifié comme structure leader en charge de la mise en œuvre de l'action prioritaire 7 du Plan de Convergence élaboré par la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) traitant du renforcement des capacités, de la participation des acteurs, de l'information et des formations. Le réseau RIFFEAC est considéré comme l'interface tout désigné entre les pays du Bassin du Congo et les partenaires internationaux (bilatéraux et multilatéraux) en matière de développement des capacités et de renforcement des aspects relatifs à la sylviculture et à l'environnement, car il s'agit d'éviter la duplication des moyens et des efforts dans cette sous-région d'Afrique.

L'histoire de la coopération multilatérale entre l'OIBT et les pays COMIFAC membres des deux organisations peut se résumer comme suit :

- Tenue d'un atelier sous-régional de formation de formateurs à la gestion durable des forêts (GDF), axé sur les aspects sociaux et environnementaux de la gestion des concessions forestières, en janvier 2003, avec l'assistance de l'OIBT [Décision 10 (XXXII)]. Les participants à l'atelier ont exprimé le besoin de faire leurs résultats des diverses initiatives mises en œuvre dans les pays du Bassin du Congo, avec l'aide de la coopération bilatérale et multilatérale (coopérations belge, canadienne, française et allemande, l'Union européenne, l'OAB, le CIFOR, la FAO, l'OIBT, etc.), destinées à renforcer les capacités des institutions de formation sélectionnées dans le bassin du Congo, et coordonnées et partagées par et à travers le RIFFEAC pour plus de synergie entre eux;
- Suite à une recommandation majeure de cet atelier sous-régional, le projet OIBT *PD 189/03 Rev.1 (I) «Projet d'appui à la mise à jour de la formation en aménagement forestier et la gestion des concessions forestières dans les écoles forestières d'Afrique Centrale »* a été financé lors de la trente-quatrième session CIBT en mai 2003 et exécuté de décembre 2003 à juillet 2006. La mise en œuvre de ce projet a produit les principaux résultats suivants: quinze (15) modules de formation ont été identifiés grâce à une enquête menée par des consultants pour recueillir les opinions des formateurs enseignant dans les institutions membres fondatrices du RIFFEAC, et les points communs et les différences entre les établissements de formation ont été mis en évidence en relation avec la nécessité d'assurer la synergie entre eux, etc.
- L'OIBT a fourni un soutien à la formulation du projet PD 456/07 (F) «*Renforcement des capacités des membres du réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC) pour la formation en gestion durable des concessions forestières* » visant à analyser le travail effectué dans le cadre du projet achevé PD 198/03 Rev.1 (I) et d'autres initiatives bilatérale et multilatérale en cours dans le bassin du Congo. C'est ainsi que quinze modules de formation ont été condensés en six modules de formation de référence à élaborer, valider et utiliser dans les institutions de formation RIFFEAC concernant la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité. Le projet a été converti en projet à phases d'exécution successives afin de faciliter son financement par ses bailleurs de fonds potentiels.

Ce bref historique montre que c'est l'approche régionale qui sous-tend la coopération entre les pays du Bassin du Congo et l'OIBT et qui se réalise par le truchement de la COMIFAC et de sa structure

technique compétente (le RIFFEAC). Cette coopération contribue à construire ou à renforcer les capacités humaines, techniques et institutionnelles de sept membres fondateurs du RIFFEAC, pour faire en sorte que ces institutions deviennent capables de former un personnel qualifié pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF), tout en conciliant avec la conservation de la biodiversité et le bien-être des populations riveraines.

Par conséquent, en se fondant sur la démarche régionale appliquée depuis 2002, il est hautement préférable de persévérer dans cette démarche, et le présent projet se veut le prolongement, à plus grande échelle, des résultats de l'activité précédente et des projets évoqués ci-dessus.

3.2.2 Méthode d'exécution du projet

Le mandat du *Réseau Régional des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale* (RIFFEAC) est de promouvoir la collaboration interinstitutionnelle, au niveau sous-régional, entre les institutions de formation afin d'améliorer les normes de formation et celles de leurs infrastructures, afin de répondre aux besoins de gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Le Secrétariat du RIFFEAC sera l'agence d'exécution de ce projet.

La mise en œuvre de ce projet de renforcement des capacités devrait contribuer à éviter la duplication des moyens devant être mis à la disposition des institutions de formation grâce à la démarche visant à faire que chaque institution de formation devienne un centre d'excellence dans un domaine spécifique en contribuant ainsi à la GDF et à la conservation de la biodiversité. La spécialisation de chaque institution de formation devrait être liée à la mobilité des enseignants intervenant dans les institutions de formation fonctionnant dans les pays du Bassin du Congo.

Les institutions de formation, membres fondateurs de RIFFEAC, qui seront impliquées dans la mise en œuvre de ce projet sont les suivantes:

- La Faculté d'agronomie et des sciences agricoles de l'Université de Dschang (Cameroun);
- L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF-M) (Cameroun);
- Le Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture forêt-bois (CRESA), (Cameroun);
- L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF-G) (Gabon);
- L'Institut de Développement Rural (IDR) (Congo);
- L'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) (République Centrafricaine);
- L'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) (République Démocratique du Congo).

Ces sept institutions de formation devant être associées à l'exécution du projet sont les membres fondateurs du réseau RIFFEAC. Parmi ces sept institutions de formation, trois sont situées au Cameroun et deux des trois (CRESA et l'Université de Dschang) jouent un rôle sous-régional et sont ouverts à des étudiants d'autres pays du Bassin du Congo et même à certains pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo). Par conséquent, l'accompagnement apporté à ces deux établissements de formation aura des retombées bien au-delà du Cameroun. Le seul établissement de formation au rayonnement national est l'ENEF de Mbalmayo.

La démarche participative a été privilégiée dans les activités de tous les projets, et une synergie et des partenariats seront recherchés avec d'autres initiatives, en cours, de soutien à la formation et à la recherche en foresterie dans la sous-région du Bassin du Congo. Ainsi, l'appui de ce projet sous-régional à l'équipement des institutions en logistique et équipement tient compte de ce qui existe déjà et des appuis apportés ou planifiés par les autres partenaires. Cet équipement et les matériaux didactiques ont pour but essentiel de renforcer la formation professionnelle jugée très théorique en l'absence de logistique et d'infrastructure adaptées.

La démarche d'exécution s'appuie sur la fédération et la coordination tant au niveau des appuis fournis par les partenaires internationaux du secteur forêt-environnement qu'à celui des efforts mis en œuvre par les États, les entreprises et la société civile en faveur de la GDF et de la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.

3.3 Plan des travaux

Activités du projet	Partenaire responsable	Année 1 (trimestres)	Année 2 (trimestres)	Année 3 (trimestres)	Année 4 (trimestres)	Année 5 (trimestres)
Produit 1: Six (6) modules ou programmes de formation de référence harmonisés en gestion durable des forêts, élaborés, revus, adaptés et mis en œuvre, en prenant en compte la conservation de la biodiversité dans le cadre du programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière						
A1.1 Atelier sous-régional de lancement du projet visant la sensibilisation et la prise de conscience de l'objectif et des buts du projet sous-régional et l'approbation d'une feuille de route pour sa mise en œuvre	Secrétariat du RIFFEAC	■				
A1.2 Élaboration de six modules/programmes de formation de référence	Sous-traitance	■	■	■		
A1.3 Organisation de six ateliers techniques portant sur les six modules/programmes de formation de référence, en vue de leur validation	Sous-traitance		■	■	■	
A1.4 Atelier sous-régional destiné à l'adoption des six modules/programmes de formation de référence	Sous-traitance				■	
A1.5 Diffusion des six modules/programmes de formation à tous les établissements de formation du Bassin du Congo qui sont actuellement membres de RIFFEAC	Secrétariat du RIFFEAC				■	■
Produit 2: Cent dix (110) formateurs à plein temps et cent soixante-dix (170) formateurs vacataires ou à temps partiel dans sept (7) institutions membres fondatrices du RIFFEAC formés ou recyclés à l'utilisation des équipements et matériels acquis pour le renforcement des capacités, en relation avec les six (6) programmes ou modules d'enseignement devant être finalisés dans le cadre du Produit 1						
A2.1 Mise en place d'un groupe/réseau de formateurs pour chaque module/programme de formation	Secrétariat du RIFFEAC	■	■	■		
A2.2 Élaboration d'une méthodologie pour l'opérationnalisation de chaque module/programme de formation par le groupe/réseau de formateurs correspondant	Sous-traitance		■	■	■	
A2.3 Atelier sous-régional de validation de la méthodologie d'utilisation de chaque module de formation	Sous-traitance				■	

Activités du projet	Partenaire responsable	Année 1 (trimestres)			Année 2 (trimestres)			Année 3 (trimestres)			Année 4 (trimestres)			Année 5 (trimestres)		
A2.4 Diffusion des modules/programmes de formation et de leurs méthodologies à toutes les institutions de formation du RIFFEAC	Secrétariat du RIFFEAC															
A2.5 Évaluation annuelle de chaque module/programme de formation et de sa méthodologie	Secrétariat du RIFFEAC															
Produit 3: Equipements et matériels de formation et d'enseignement acquis et fournis à chaque institution de formation, et amélioration des infrastructures (salles de classe, laboratoires et autres installations), en accord avec les besoins de chaque institution de formation, en vue de combler progressivement le déficit de centre quatre-vingt (180) ingénieurs et quatre cent quarante (440) techniciens requis pour les actions de gestion durable des forêts et de préservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo																
A3.1 Enquête en vue de finaliser les listes des équipements et matériels didactiques convenant aux institutions membres du RIFFEAC	Secrétariat du RIFFEAC															
A3.2 Elaboration d'un accord de maintenance-sécurité, pour les équipements et matériels, qui doit être signé par toutes les institutions de formation RIFFEAC associées au projet	Secrétariat du RIFFEAC															
A3.3 Sélection des fournisseurs d'équipements et matériels didactiques identifiés dans les listes issues de l'enquête menée auprès des institutions membres du RIFFEAC	Secrétariats RIFFEAC & OIBT															
A3.4 Sélection des entreprises locales qui se verront confiées la construction/réhabilitation des bâtiments et infrastructures de formation de certaines institutions membres du RIFFEAC	Secrétariats RIFFEAC & OIBT															
A3.5 Acquisition des équipements et matériels didactiques identifiés dans la liste dressée à l'issue de l'étude menée auprès des établissements membres du RIFFEAC	Secrétariats RIFFEAC & OIBT															
A3.6 Construction/réhabilitation des bâtiments et infrastructures de formation de certaines institutions membres du RIFFEAC	Secrétariats RIFFEAC & OIBT															

3.4 Budget

3.4.1 Grille budgétaire principale

ACTIVITES	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES													
	10. Personnel		20. Sous-traitance		30. Déplacement		40. Biens d'équipement		50. Biens de consommation		60. Divers		Année	TOTAL GÉNÉRAL
Activité 1.1: A1.1 Atelier sous-régional de lancement du projet	27360	IE	0		82600	I	0		0		6000	I	Y1	115960
Activité 1.2: A1.2 Élaboration de six modules/programmes de formation de référence	0		60000	I	16800	I	0		0		0		Y1	76800
Activité 1.3: A1.3 Organisation de six ateliers techniques	0		0		342600	I	0		0		7000	I	Y2	349600
Activité 1.4: A1.4 Atelier sous-régional destiné à l'adoption des six modules/programmes	0		0		82600	I	0		0		1000 0	I	Y2	92600
Activité 1.5: A1.5 Diffusion des six modules/programmes de formation	140860	IE	0		0		0		12000	I	0			152860
Activité 1.6: A2.1 Mise en place d'un groupe/réseau de formateurs par module	37960	IE	0		0		0		0		0		Y1	37960
Activité 1.7: A2.2 Élaboration d'une méthode pour l'opérationnalisation de chaque module/programme de formation	0		60000	I	28800	I	0		0		0		Y1	88800
Activité 1.8: A2.3 Atelier sous-régional de validation de la méthodologie d'utilisation de chaque module/programme	0		0		82600	I	0		0		1000 0	I	Y3	92600

Activité 1.9: A2.4 Diffusion des modules/programmes et de leurs méthodologies	53860	IE	0	0	0	0	0	0	0	Y4	53860
Activité 1.10: A2.5 Évaluation annuelle de chaque module/ programme et méthodologie	41860	IE	0	0	0	0	0	0	0		41860
Activité 1.11: A3.1 Enquête en vue de finaliser les listes des équipements et matériels didactiques	21200	I	0	0	0	0	0	0	0	Y1	21200
Activité 1.12: A3.2 Elaboration d'un accord de maintenance-sécurité, pour les équipements et matériels	10600	I	0	0	0	0	0	0	0	Y2	10600
Activité 1.13: A3.3 Sélection des fournisseurs d'équipements et matériels didactiques	5300	I	0	0	0	0	0	0	0	Y3	5300
Activité 1.14: A3.4 Sélection des entreprises locales pour la construction/réhabilitation des bâtiments et infrastructures	5300	I	0	0	0	0	0	0	0	Y3	5300
Activité 1.15: A3.5 Acquisition des équipements et matériels didactiques identifiés	0		0	0	0	1618997	I	0	0	Y3, Y1, Y4, Y5	1618997
Activité 1.16: A3.6 Construction/ réhabilitation des infrastructures	0		0	0	0	1214000	I	0	0	Y3	1214000
Total partiel OIBT	318000		120000	636000	2832997	12000		3300	0		3951997
Total partiel (agence d'exécution)	110300		0	0	0	0		0	0		110300
TOTAL	428300		120000	636000	2832997	12000		3300	0		4062297

3.4.2 Budget récapitulatif par rubriques

Budget récapitulatif du projet par années

No.	RUBRIQUES BUDGÉTAIRES	Apport	Coûts unitaires	TOTAL	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	ANNÉE 5
10	Personnel								
	11. Experts nationaux (Long terme)	0	0	0	0	0	0	0	0
	11.1. Coordonnateur du projet	60	2000	120000	24000	24000	24000	24000	24000
	11.2. Conseiller technique	60	1800	108000	21600	21600	21600	21600	21600
	11.3. Responsable administratif et financier	60	1500	90000	18000	18000	18000	18000	18000
	12. Autre personnel	5	22060	110300	22060	22060	22060	22060	22060
	19. Total rubrique			428300	85660	85660	85660	85660	85660
20	Sous-traitance								
	21. Sous-traitance (Modules/programmes de formation)	0	0	0	0	0	0	0	0
	21.1. Expert / Module 1	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	21.2. Expert / Module 2	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	21.3. Expert / Module 3	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	21.4. Expert / Module 4	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	21.5. Expert / Module 5	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	21.6. Expert / Module 6	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	22. Sous-traitance (Méthodologies des modules/programmes)	0	0	0	0	0	0	0	0
	22.1. Expert Méthodologie / Module 1	1	10000	10000	10000	0	0	0	0

	22.2. Expert Méthodologie / Module 2	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	22.3. Expert Méthodologie / Module 3	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	22.4. Expert Méthodologie / Module 4	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	22.5. Expert Méthodologie / Module 5	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	22.6. Expert Méthodologie / Module 6	1	10000	10000	10000	0	0	0	0
	29. Total rubrique			120000	120000	0	0	0	0
30	Déplacements								
	31. Allocation journalière	0	0	0	0	0	0	0	0
	31.2. Consultants internationaux	150	197	29550	14850	4950	9750	0	0
	31.3. Autres	1047	150	157050	35250	86550	35250	0	0
	32. Déplacements internationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
	32.2. Consultants internationaux	24	2625	63000	40500	22500	0	0	0
	32.3. Autres	483	800	386400	37600	311200	37600	0	0
	33. Frais de transport locaux	0	0	0	0	0	0	0	0
	33.2. Consultants internationaux	0	0	0	0	0	0	0	0
	33.3. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
	39. Total rubrique			636000	128200	425200	82600	0	0
40	Biens d'équipement								
	41. Locaux	6	202333	1114000	0	0	1114000	0	0
	43. Véhicules	6	76667	460000	0	0	460000	0	0
	44. Équipements	0	0	0	0	0	0	0	0
	44.1. Équipements, matériels et accessoires informatiques	15	87406	325000	10000	0	0	315000	
	44.2. Equipements et matériels forestiers	0	0	933997	0	0	0	0	933997
	49. Total rubrique			2832997	10000	0	1574000	315000	933997

50	Biens de consommation								
	54. Fournitures de bureau	5	2400	12000	2400	2400	2400	2400	2400
	59. Total rubrique			12000	2400	2400	2400	2400	2400
60	Divers								
	61. Frais divers (logistique et autres)	9	4778	13000	6000	7000	0	0	0
	62. Audit financier (annuel et final)	0	0	20000	3500	3500	3500	3500	6000
	69. Total rubrique			33000	9500	10500	3500	3500	6000
	TOTAL PARTIEL			4062297	355760	523760	1748160	406560	1028057
80	Suivi et administration du projet								
	81. Suivi et examen OIBT & CDB			100000					
	82. Evaluation OIBT & CDB			30000					
	83. Frais d'appui aux programmes OIBT et CDB (8% des postes 10 à 82 supra)			326560					
	89. Total rubrique			465384					
100	TOTAL GÉNÉRAL			4518857					

3.4.3 Budget OIBT par rubriques

Budget du projet par années et sources : OIBT

RUBRIQUES BUDGÉTAIRES	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
10. Personnel	\$ 318 000	\$ 63 600	\$ 63 600	\$ 63 600	\$ 63 600	\$ 63 600
20. Sous-traitance	\$ 120 000	\$ 120 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
30. Déplacement	\$ 636 000	\$ 128 200	\$ 425 200	\$ 82600	\$ -	\$ -
40. Biens d'équipement	\$ 2 832 997	\$ 10 000	\$ -	\$ 1 574 000	\$ 315 000	\$ 933 997
50. Biens de consommation	\$ 12 000	\$ 2 400	\$ 2 400	\$ 2 400	\$ 2 400	\$ 2 400
60. Divers	\$ 33 000	\$ 9 500	\$ 10 500	\$ 3 500	\$ 3 500	\$ 6 000
Total partiel 1	\$ 3 951 997	\$ 333 700	\$ 501 700	\$ 1 726 100	\$ 384 500	\$ 1 005 997
80. Frais de suivi et évaluation OIBT et CDB						
81. Suivi et examen OIBT & CDB (estimation effective)	\$100 000					
82. Frais d'évaluation OIBT & CDB (estimation effective)	\$30 000					
Total partiel 2	\$4 081 997					
83. Frais d'appui aux programmes OIBT et CDB (8% du budget total)	\$326 560					
TOTAL	\$4 408 557					

3.4.4 Budget de l'agence d'exécution par rubriques

Budget du projet par années et par sources : Agence d'exécution (Secrétariat RIFFEAC)

RUBRIQUES BUDGÉTAIRES	Total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
10. Personnel	\$ 110 300	\$ 22 060	\$ 22 060	\$ 22 060	\$ 22 060	\$ 22 060
20. Sous-traitance	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
30. Déplacement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
40. Biens d'équipement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
50. Biens de consommation	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
60. Divers	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
70. Frais de gestion agence d'exécution	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
AGENCE D'EXÉCUTION/GOUV. HÔTE TOTAL	\$ 110 300	\$ 22 060	\$ 22 060	\$ 22 060	\$ 22 060	\$ 22 060

3.5 Hypothèses, risques et durabilité

3.5.1 Hypothèses et risques

Les risques suivants peuvent entraver la bonne exécution du projet, mais des mesures d'atténuation sont également fournies pour chacun d'eux comme indiqué ci-après :

- La réticence de certains enseignants à revoir les contenus de leurs programmes pour les adapter aux critères du RIFFEAC ; cette réticence peut être une conséquence de la difficulté mentionnée plus haut, c'est-à-dire l'accès à la documentation. L'implication étendue, dans le cadre d'une démarche participative, des personnels permanents des instituts dans l'exécution de ce projet sous-régional minimisera ce risque. La démarche modulaire du programme référentiel offre une flexibilité d'adaptation pour les différentes institutions de formation, éliminant ou réduisant la résistance éventuelle des enseignants qui peuvent préférer continuer leurs programmes et modules antérieurs.
- Les mutations dans les institutions : le changement du personnel et particulièrement des responsables dans les institutions de formation pendant l'exécution du projet, peut porter un sérieux préjudice à la dynamique engagée par les anciens dirigeants. Pour minimiser cet impact éventuel, le projet opte pour plus d'appui aux institutions plutôt qu'aux enseignants.
- Intérêt insuffisant de la part des entreprises de la filière forêt-bois parce qu'elles sont actuellement frustrées par l'incapacité des institutions de formation forestière à satisfaire leurs demandes en personnel qualifié. Pour limiter ces risques le projet inclut les mesures suivantes : intégration des représentants du secteur privé dans le Comité de Directeur du projet, promotion de partenariats formels structurés RIFEAC-syndicat des entreprises du secteur forestier et école-entreprise, promotion de stages dans les concessions comme élément de base à la formation, organisation de journées portes ouvertes et communication améliorée (page internet par école, brochures, etc.).
- Insuffisance des appuis complémentaires pour atteindre les objectifs du projet. Ce risque est mitigé d'un côté par le renforcement du RIFFEAC comme instrument de coordination, et d'un autre côté par l'intégration des représentants des autres initiatives dans le Comité de pilotage du projet. Le coordonnateur du projet dans ses activités d'accompagnement aura pour tâche de suivre les contributions et les activités des autres initiatives pour assurer une coordination/synergie efficace.
- Manque d'engagement des gouvernements pour renforcer, en pratique, les institutions de formation. Pour éviter ce risque, le projet intégrera, au niveau national, les fonctionnaires des autorités des secteurs forestiers et de l'éducation, dans les ateliers. Les stratégies de financement Des institutions de formation forestière feront partie de la campagne de sensibilisation que mènera le Secrétariat du RIFFEAC afin de contribuer à réduire ce risque.

3.5.2 Durabilité

La pérennisation des principaux résultats du projet peut être assurée, après l'achèvement du projet, grâce à l'appropriation effective des six modules ou programmes de formation harmonisés, finalisés, validés et adoptés par les institutions membres du RIFFEAC et les formateurs qui ont été associés à l'ensemble des travaux. Ces formateurs sont aussi les principaux bénéficiaires des résultats du projet, en tant que principaux utilisateurs de ces modules et programmes de formation qu'ils auront contribué à développer, valider et faire adopter dans le cadre d'un processus participatif et d'une concertation avec les partenaires nationaux et internationaux.

Autant que possible, ce projet contribuera à aider ces sept institutions de formation à mettre en place des mécanismes appropriés favorisant les partenariats avec le secteur privé, l'administration publique et d'autres entités opérant dans le domaine de la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo.

L'apport d'un soutien aux institutions de formation du RIFFEAC et la promotion des nouveaux programmes sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts sont parmi les meilleurs moyens de favoriser la pérennité et l'impact positif sur le long terme des résultats du projet dans la sous-région du Bassin du Congo, sachant que les personnes qualifiées formées dans les institutions de formation RIFFEAC collaboreront au bon fonctionnement des entités parties prenantes (administration centrale, secteur privé, ONG, etc.) ayant dans leur ressort la GDF et la conservation de la biodiversité.

Sous l'égide de la COMIFAC, un autre élément important pour la pérennisation des principaux résultats du projet est son exécution par le RIFFEAC, structure technique en charge de la mise en œuvre de l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence de la COMIFAC. Cela contribuera à faciliter l'institutionnalisation des principaux résultats du projet, et contribuera à les pérenniser dans les pays du Bassin du Congo.

PARTIE 4: DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

4.1 Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1 Agence d'exécution et partenaires

Ce projet sous-régional sera mis en œuvre par le RIFFEAC en étroite collaboration avec les Secrétariats de la CDB et de l'OIBT. Les rôles et attributions des partenaires intervenant dans la mise en œuvre du projet seront décrits dans le plan d'opérations annuel du projet à élaborer avant le lancement de sa mise en œuvre. Le projet sera exécuté sous l'égide de la COMIFAC.

Les rôles et attributions de l'agence d'exécution et des principaux partenaires sont brièvement décrits ci-après:

Le Secrétariat du RIFFEAC sera l'agence d'exécution du projet en charge des tâches principales suivantes: supervision de l'exécution des activités du projet, gestion financière et technique du projet, partenaire dans l'organisation des ateliers sous-régionaux, réseau de communication dans la diffusion des résultats du projet et le partage d'expériences entre le RIFFEAC et les institutions membres.

Secrétariats de la COMIFAC et du FPBC: Ils assureront le rôle de coordination politique régionale comme suit: compatibilité du projet avec le Plan de Convergence de la COMIFAC, notamment avec son Axe Stratégique 7, la coordination entre les autres initiatives soutenant le Plan de Convergence et ce projet sous-régional afin d'éviter les duplications et de maximiser les synergies entre les bailleurs de fonds, à travers leur participation au Comité directeur du projet.

Les Secrétariats de la CDB et l'OIBT seront chargés du monitoring de ce projet en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds, tout en assurant la conformité avec leurs règles et procédures s'appliquant aux projets, ainsi que celles des bailleurs de fonds.

Le projet sous-régional RIFFEAC aura à collaborer, à travers la COMIFAC et son organe de soutien financier appelé PFBC (Fonds du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo), avec d'autres partenaires techniques opérant dans la sous-région du Bassin du Congo avec des fonds fournis par: la Coopération belge, la Coopération canadienne, la Coopération néerlandaise, la Coopération UE, la FAO, la Coopération française, la Coopération allemande, le PNUD, l'UNESCO, etc.

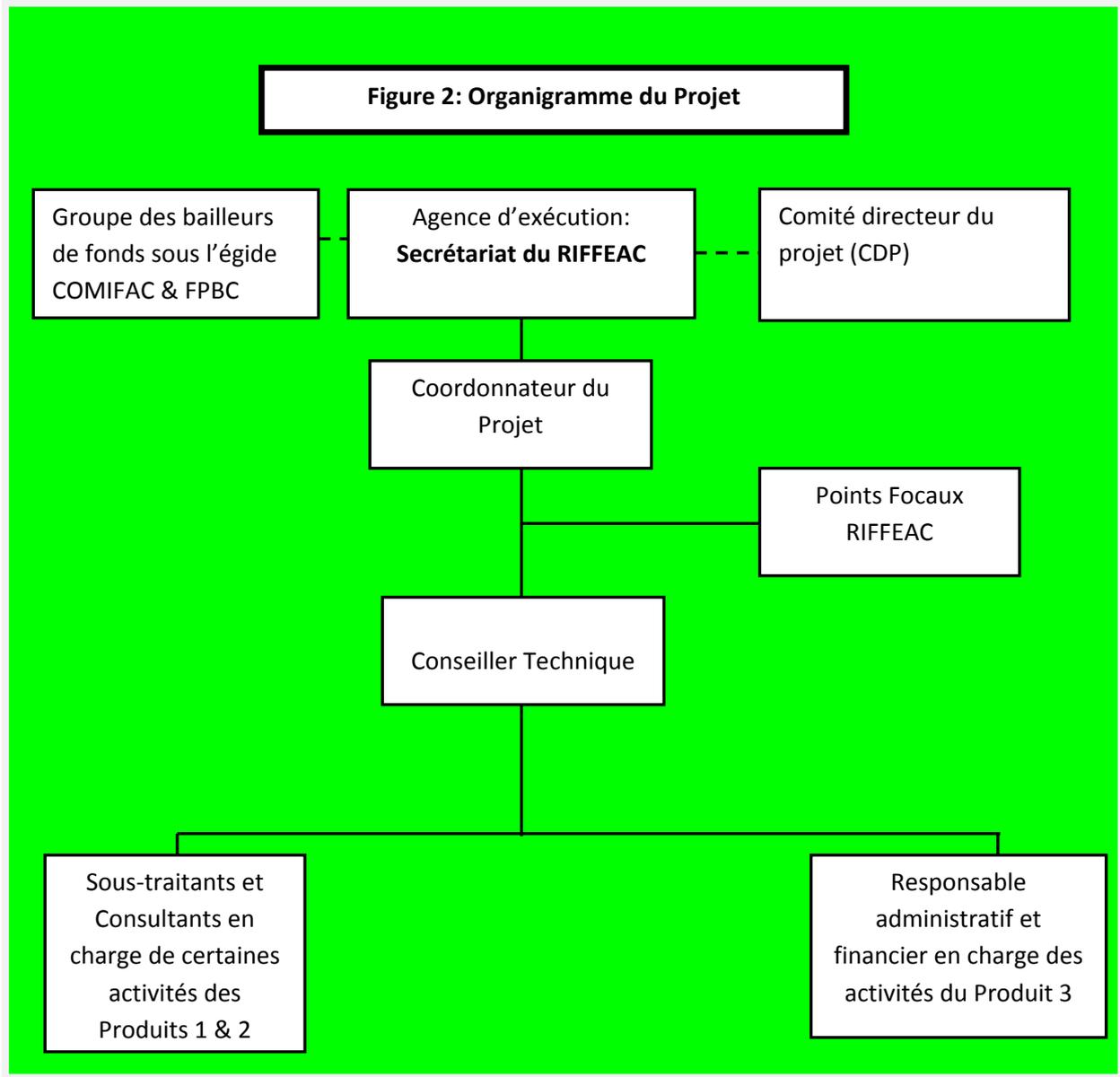
4.1.2 Équipe de direction du projet

Le Secrétariat du RIFFEAC sera l'Agence d'exécution du projet et son personnel sera interviendra comme équipe de direction du projet :

- Coordonnateur régional (Coordonnateur du Projet)
- Conseiller Technique (opérations techniques du projet)
- Responsable administratif et financier (aspects administratifs et financiers du projet)
- Assistante de communication (communication avec les partenaires du projet sous le contrôle du Coordonnateur du projet)
- Secrétaire (tâches de secrétariat du projet)
- Un Point Focal, comme personne de contact, dans chaque institution de formation du RIFFEAC (l'opérationnalisation du réseau RIFFEAC pour une implication réelle et en temps opportun de chacune des sept institutions dans la mise en œuvre du projet).

Les sous-traitants et les consultants fourniront un appui technique au Coordonnateur du Projet pour le développement des six modules/ programmes harmonisés de formation de référence sur la GDF et la conservation de la biodiversité et leurs méthodologies dans les pays du Bassin du Congo, dans le cadre de certaines activités des Produits Attendus 1 et 2, en étroite collaboration avec les institutions membres RIFFEAC.

La façon dont le projet sera mis en œuvre, en étroite collaboration entre l'OIBT et la CDB, est représentée schématiquement dans l'organigramme ci-après.



4.1.3 Comité directeur du projet

Un comité directeur du projet (CDP), dont le rôle principal est de superviser la mise en œuvre du projet, sera créé afin de surveiller la gestion stratégique globale du projet et de faire en sorte que le projet soit exécuté selon le planning, de manière efficace et efficiente, conformément à sa grille de cadre logique, au plan des travaux et autres aspects du descriptif de projet.

La CDP se compose de:

- Un représentant de l'OIBT
- Un représentant de la CDB
- Des représentants de la COMIFAC et du PFBC
- Des représentants des institutions membres du RIFFEAC
- Des représentants des bailleurs de fonds
- Un représentant du secteur forestier privé
- Le Coordonnateur du projet (observateur / secrétaire / rapporteur du CDP)

Le CDP peut inviter, à titre d'observateur, toute personne ayant une bonne connaissance et une bonne expérience en relation avec objectifs du projet et avec ses résultats et produits attendus.

4.1.4 Mécanismes de participation des acteurs

La participation des intervenants sera assurée aux termes de mécanismes de concertation à instituer dans le cadre du projet. Au niveau national, pour chaque institution de formation du RIFFEAC, le Point Focal jouera le rôle d'interface entre l'équipe de direction du projet et l'institution de formation afin d'assurer la mise en œuvre du projet. Le Point Focal du RIFFEAC devrait également activement s'impliquer s'agissant de la participation des autres intervenants du projet dans le pays (le secteur forestier privé, l'administration forestière publique, le ministère en charge de l'éducation, etc.)

Au niveau régional, le RIFFEAC constitue la structure officiellement désignée par la COMIFAC pour mettre en œuvre l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence traitant du renforcement des capacités, de la participation des acteurs, de l'information et des formations. La mise en œuvre de ce projet est en conformité avec la Composante 7.4 de l'Axe Stratégique 7 qui identifie les objectifs ayant trait à la consolidation et au développement des institutions et aux synergies dans le domaine des formations professionnelles. Par conséquent, les Secrétariats de la COMIFAC et du FPBC seront tenus informés de la mise en œuvre du projet afin de leur permettre de vérifier la complémentarité du projet RIFFEAC avec d'autres initiatives financées par le biais de coopérations bilatérales ou multilatérales. Cela contribuera à éviter la duplication des moyens et des efforts, sachant que la COMIFAC et le FPBC sont des structures regroupant des bailleurs de fonds de tous les types d'initiatives relatives aux formations aux métiers forestiers dans les pays du Bassin du Congo.

4.2 Rapports, examen, suivi et évaluation

L'Agence d'exécution doit soumettre à l'OIBT, à travers le système de surveillance en ligne des projets OIBT, durant la mise en œuvre du projet, les rapports et documents suivants :

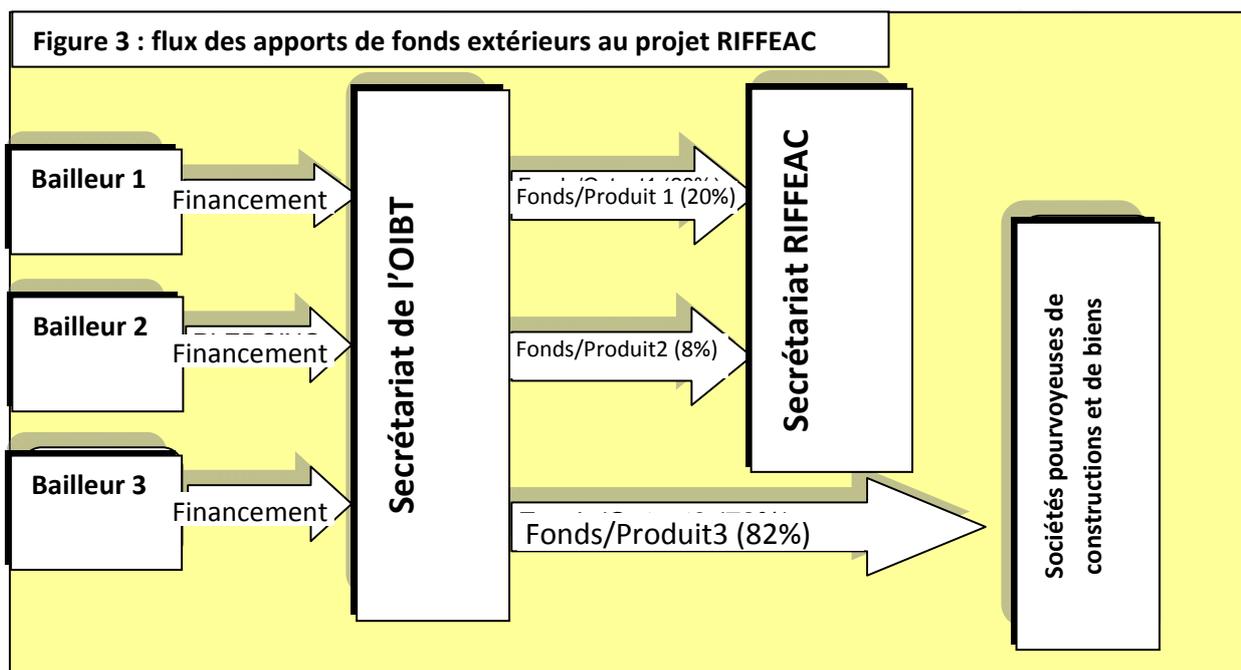
- Au début de chaque année d'exécution du projet, un plan d'opérations annuel ;
- A la fin de chaque mois, une synthèse des faits marquants du mois accompagnée des tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités;
- Au plus tard fin février et fin août, les rapports d'activité semestriels élaborés selon le modèle se trouvant dans la manuel de l'OIBT pour la suivi, l'examen et l'évaluation des projets OIBT et comprenant les mesures prises pour pérenniser le projet après la fin de l'aide extérieure. Les tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités des flux financiers du projet concernant le financement extérieur et le financement de contrepartie doivent être joints au rapport d'activité;
- Tous les résultats, produits et autres moyens de vérifications documentés conformément à la grille du cadre logique, dès qu'ils sont finalisés ou selon l'échéancier du projet;
- Et le rapport d'achèvement au plus tard trois mois après avoir terminé l'exécution des activités du Projet.

En ce qui concerne la surveillance financière extérieure, l'agence d'exécution doit remettre un audit financier annuel à l'OIBT dans les trois mois suivant la fin de l'exercice annuel considéré. Les derniers états financiers audités doivent être remis dans les quatre mois suivant l'achèvement du projet. Les comptes du projet seront vérifiés par les auditeurs externes dûment reconnus, sélectionnés par l'agence d'exécution en concertation avec l'OIBT. Pour l'exécution de ce Projet, l'exercice annuel court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile.

Après signature, par toutes les parties contractantes du projet, de l'accord qui régira sa mise en œuvre, un Rapport de Lancement (RL) sera préparé et envoyé aux Secrétariats de l'OIBT et de la CDB. Ce RL devra être assorti du premier plan d'opérations annuel, et présenter les modalités de suivi et d'évaluation des performances du projet, donner un descriptif des rôles et attributions des institutions, et aussi décrire la coordination interinstitutionnelle et des mécanismes de coordination des partenaires au sein du projet.

En ce qui concerne la gestion financière, les fonds de provenance extérieure seront conservés dans un compte bancaire de l'OIBT. Les fonds afférents aux Produits 1 et 2 seront transférés au Secrétariat du RIFFEAC sur la base d'un plan annuel détaillé d'opérations qui doit être approuvé par les principaux intervenants du projet, au début de chaque année d'exécution du projet. La partie la plus importante des fonds extérieurs, afférente au Produit 3, sera directement versée aux entreprises de construction et sociétés fournisseuses de biens et prestations, officiellement sélectionnées par l'agence d'exécution, en conformité avec les directives de l'OIBT pour le paiement des biens d'équipement (équipements et matériels) et en concertation avec tous les bailleurs des fonds extérieurs dont bénéficie le projet.

Le flux des fonds extérieurs promis par les donateurs est représenté dans la figure suivante:



Le Bureau de Représentation de l'OIBT pour l'Afrique (ROAf), basé à Libreville (Gabon), sera en première ligne pour un suivi rapproché de l'exécution du projet au niveau des sept institutions de formation du RIFFEAC. Le ROAf collaborera au suivi des aspects techniques et financiers de l'exécution du projet avec les Secrétariats de la COMIFAC et du FPBC, dans lesquels la JICA compte des représentants, par des visites régulières. Une évaluation à mi-parcours de l'exécution du projet sera réalisée par des consultants indépendants, au terme de deux années et avant de procéder à l'achat des équipements et matériels. Le but de l'évaluation à mi-parcours sera de tirer des leçons, des orientations et des conseils sur tous les facteurs pertinents pour une bonne mise en œuvre du projet au cours des troisième, quatrième et cinquième années.

4.3 Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1 Diffusion des résultats du projet

Le projet mettra en place un système permettant le partage des résultats avec les acteurs, en utilisant plusieurs canaux de communication y compris des matériaux imprimés et Internet. L'utilisation d'Internet pour sensibiliser le public est déjà opérationnelle avec le site RIFFEAC. Les autres voies de communication devant être explorées sont les suivantes:

- Distribution d'affiches et de posters traitant les thèmes du projet ;
- Journée portes ouvertes sur les résultats du projet;
- Publications et diffusion de courts articles, de fiches et de rapports;
- Ateliers multipartites réunis pour synthétiser les résultats du projet et les restituer.

4.3.2 Intégration des enseignements du projet

Ce projet RIFFEAC est important non seulement pour les institutions de formation, qui bénéficieront directement de son appui, mais aussi pour les autres intervenants forestiers qui recruteront les étudiants formés pour leur emploi (administration forestière, secteur forestier privé, NGO, etc.). Le projet tirera les enseignements qu'il convient des questions prioritaires afférentes aux formations professionnelles à la gestion durable des forêts et à la conservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo. Ces enseignements permettront à la COMIFAC, par l'intermédiaire du RIFFEAC, de renforcer les capacités des institutions de formation à enseigner la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité.

Cela montre que le projet RIFFEAC n'acquerra qu'une plus grande valeur et que ses avantages devront se répercuter au-delà de ces sept institutions de formation et leur personnel directement impliqués dans la mise en œuvre de ce Projet. D'autres institutions membres de RIFFEAC dans les pays du Bassin du Congo bénéficieront également des résultats et conclusions du projet grâce à un système d'échange d'informations adéquat qui doit être mis en place par le RIFFEAC.

ANNEXES

ANNEXE 1: PROTOCOLE D'ACCORD ("MEMORANDUM D'ENTENTE") OIBT-CDB



Convention on
Biological Diversity



Memorandum of Understanding (MoU) between the Secretariat of the International Tropical Timber Organization (ITTO) and the Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD) (2010-2014)

1. Preamble

The Secretariat of the International Tropical Timber Organization (ITTO) and the Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD), (hereafter called the Secretariats);

Recalling the adoption of the CBD expanded programme of work on forest biological diversity (CBD POW) adopted at the sixth meeting of the Conference of the Parties (COP) in 2002 in decision IV/22, and also recalling COP decision IX/5 of May 2008 in which Parties are urged to strengthen implementation of the programme of work;

Welcoming the adoption of the resolution by the United Nations Economic and Social Council establishing the United Nations Forum on Forests (UNFF), and recommending the formation of the Collaborative Partnership on Forests (CPF);

Recalling the Non-Legally Binding Instrument on All Types of Forests (Forest Instrument) adopted by the United Nations General Assembly, Resolution 62/98 on 17 December 2007, which offers an integrated framework for national action and international cooperation to implement sustainable forest management (SFM);

Recalling the critical inter-relationship between the condition of tropical forests and the environmental threats such as climate change, biodiversity loss, land degradation and desertification;

Recalling ITTC decisions 13(XXIX) and 7(XXX) in which the International Tropical Timber Council requested the Executive Director of the ITTO to explore options for a work plan with targeted joint activities with international organizations, including the CBD Secretariat;

Further recalling the direct relevance to the ITTO of activities of forest-related international organizations and processes to address conservation and sustainable use of tropical forests;

Recalling CBD decision IX/5, at which the Conference of the Parties requested the Executive Secretary to carry out thematic and/or regional workshops to support Parties' efforts in implementing the programme of work on forest biodiversity, based on the findings of the in-depth review of the programme of work (UNEP/CBD/SBSTTA/13/3) and that such workshops should be carried out, among others, in close cooperation with the International Tropical Timber Organization (ITTO) and other members of the CPF;



Convention on
Biological Diversity



ITTO

Recognizing the advantage in identifying a basic format for collaboration and cooperation, focused on guiding principles and fundamental elements, in accordance with the respective mandates and activities of the two Secretariats;

Bearing in mind that the successful implementation of this MoU is subject to the availability of appropriate resources;

Noting that a joint framework for cooperation between the Secretariats would enhance the support that could be provided towards the efforts of governments in implementing sustainable tropical forest management and the CBD programme of work on forest biodiversity in tropical forests;

Have reached the following understanding:

2. Objective

This MoU is aimed at facilitating the implementation of activities linked to the conservation and sustainable use of tropical forest biodiversity within the ITTO Biennial Work Programme 2010-2011 and subsequent Work Programmes, the ITTO Thematic Programmes, the ITTO Action Plan 2008 – 2011 and any successor Action Plan; and the CBD programme of work on forest biodiversity in the context of the new CBD Strategic Plan and multi-year programme of work.

3. Purpose

The key purpose of this MOU over the next four years is to:

- a. Identify, develop and implement targeted joint activities on forests and biodiversity between the Secretariats, with involvement of other relevant organizations, including for instance the development of an ITTO support programme for the implementation of the CBD programme of work on forest biodiversity in ITTO producer member countries.
- b. Facilitate information exchange between the Secretariats.

4. Focus of the work on tropical forests and biodiversity

Over the long term, areas of focus related to biodiversity conservation and tropical forests could include the following:

- Continue to organize joint activities under several different modalities
- Promoting cooperation with other sectors
- Supporting regional collaboration and South-South cooperation
- Examining opportunities for harmonized reporting on sustainable use and conservation of tropical forests

5. Resource mobilization

The Secretariats should regularly consult with each other to determine the availability of resources required for implementing the activities under this MoU and the most equitable way of



Convention on
Biological Diversity



meeting such expenditures, if any. If resources are not available, the Secretariats will consult on the most appropriate ways to obtain the necessary resources, including opportunities for joint fundraising.

6. Duration and timeline

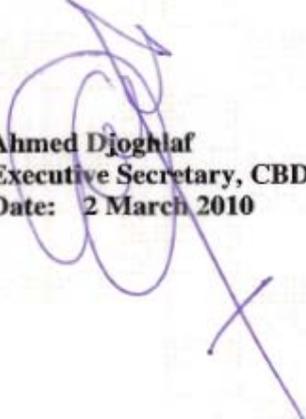
The MoU will end on 31 December 2014, with possible extension if mutually agreed, subject to availability of funds. Concrete activities for 2010 and 2011 are listed in Annex 1. The annexed list of activities would be jointly reviewed and updated as deemed necessary.

A report on the first year of implementation (2010) will be presented to the ITTC at its forty-sixth session (in December 2010). The report on the second year of implementation will be presented to the ITTC at its forty-seventh session (in 2011).

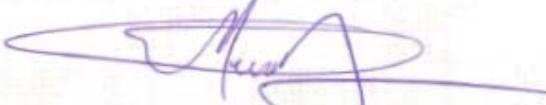
The Secretariats will review the effectiveness of this arrangement on an annual basis and decide on necessary steps to keep it dynamic and effective.

This MoU shall become effective on the date of signature.

Signature:



Ahmed Djoghlaif
Executive Secretary, CBD
Date: 2 March 2010



Emmanuel Ze Meka
Executive Director, ITTO
Date: 2 March 2010



Convention on
Biological Diversity



Annex 1: Activities 2010 – 2011

Between date of signature and 31 December 2011, joint activities would include (subject to the availability of financial resources):

1. The development and implementation of joint activities in the context of the 2010 International Year of Biodiversity (IYB) and the 2011 International Year of Forests (IYF), including collaboration on the seamless bridging of the closing of the International Year of Biodiversity in 2010, and the launch in 2011 of the International Year of Forests;
2. Organization of an International Conference on Biodiversity Conservation in Transboundary Tropical Forests (14-17 July 2010, Quito, Ecuador);
3. Promote the development, use and dissemination of publications of common interest, including the ITTO/IUCN Guidelines for the conservation and sustainable use of biodiversity in tropical timber production forests, and the CBD/IUCN Good Practice Guide on Sustainable Forest Management, Biodiversity and Livelihoods;
4. Develop a support programme for the implementation of the CBD programme of work on forest biodiversity in ITTO producer member countries, similar to the ITTO programme for support of implementation of CITES Decisions related to tropical timber species.

ANNEXE 2: PROTOCOLE D'ACCORD OIBT-JICA



Memorandum of Understanding (MOU)
between
the International Tropical Timber Organization (ITTO)
and
the Japan International Cooperation Agency (JICA)
(2010-2014)

1. Preamble

This Memorandum of Understanding (hereinafter referred to as "MOU") is entered into by the International Tropical Timber Organization (hereinafter referred to as "ITTO"), an intergovernmental organization administering and supervising the operation of the International Tropical Timber Agreement (ITTA), and the Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA"), an incorporated administrative agency that implements official development assistance for the Government of Japan. ITTO and JICA are hereinafter jointly referred to as the "Parties".

The Parties:

Recognizing their common interest in promoting and supporting initiatives on sustainable development through the conservation and sustainable use of tropical forest resources;

Recalling that the objective of the International Tropical Timber Agreement is to promote the expansion and diversification of international trade in tropical timber from sustainably managed and legally harvested forests and promoting the sustainable management of tropical timber producing forests by, amongst others, contributing to sustainable development and to poverty alleviation;

Recalling ITTC decisions 13(XXIX) and 7(XXX) on enhancing the role of ITTO in international and regional organizations and fora;

Further recalling the ITTO Action Plans, Biennial Work Programmes and Thematic Programmes on: (1) tropical forest law enforcement, governance and trade, (2) reducing deforestation and forest degradation and enhancing environmental services in tropical forests, (3) community forest management and enterprises, (4) trade and market transparency, and (5) industry development and efficiency;

Recalling the Vision of JICA, "Inclusive and Dynamic Development", and four Missions: (1) addressing the global agenda, including climate change, biodiversity conservation and sustainable use of natural resources; (2) reducing poverty through equitable growth; (3) improving governance, such as through reform of the policies and systems of developing country governments; and (4) achieving human security;

Recalling JICA Strategy 3 – "Promoting Development Partnerships" – which reaffirms JICA's interest in strengthening partnerships with international organizations and other donor

1
Z
K.O -



institutions, leading to the creation of a broad framework for development assistance in a global community.

Recognizing the new JICA guidelines for environmental and social considerations that came into force in April 2010 and they provide for greater attention of overall ODA environmental and social impacts;

Recognizing the advantage of establishing a framework for collaboration and cooperation between the Parties, in accordance with their respective mandates;

Welcoming the establishment of the ITTO/JICA Working Group on forests;

Bearing in mind that the successful implementation of this MOU is subject to the availability of appropriate resources;

Noting that a framework for joint cooperation between the Parties will enhance the support to governments and other targeted beneficiaries in implementing sustainable forest management in tropical forests;

Have reached the following understanding:

2. Objective

This MOU is aimed at facilitating the implementation of joint activities based on the conservation and sustainable use of tropical forest resources within the ITTO Action Plans, Biennial Work Programmes and the Thematic Programmes and the JICA's programme of work in the field of natural resources and forestry.

The key purpose of this MOU over the next four years is to:

- a. Identify, develop and implement targeted joint activities on the sustainable use and conservation of tropical forests in support of the overall sustainable development of ITTO developing member countries which are assisted by JICA and in accordance with their national development policies;
- b. Promote capacity building in ITTO developing member countries and facilitate information exchange between the Parties and interested countries, to advance the implementation of sustainable forest management in the tropics.

3. Areas of Cooperation

The Parties identify the following potential areas for their joint actions and cooperation in the field of tropical forests for sustainable development:

- Joint project development and financing at sub-national, national and regional levels;
- Provision of services by ITTO for JICA project implementation in countries where ITTO has comparative advantage due to extended field experience;

[Handwritten signature] 2
K.O.



- Joint activities in dissemination of information and sharing of experiences in the field of sustainable forest management in the tropics;
- Opportunities for the dissemination of Japanese technology and know how for the sustainable use and conservation of forest resources, the sustainable development of forest industry; and the promotion of trade and marketing of sustainably produced and legally harvested forest products;
- Promotion of markets and market-based approaches to increase the value of tropical forests through the payment of environmental services, including carbon sequestration and carbon stocking;
- Forest fire prevention and management, and development of regional early warning and detection systems;
- Forest management for mitigation and adaptation to climate change including REDD+ .

4. Resource mobilization

The Parties shall consult with each other to determine the availability of resources for implementing the activities under this MOU and the most equitable way of meeting such expenditures.

5. Visibility

The Parties recognize that the cooperative arrangements and joint activities should be result-oriented and visible to the public. The Parties duly acknowledge their roles and contributions in all public information documentation relating to such cooperation and use their names and emblems in documentation related to the cooperation in accordance with their current policies and subject to their prior written agreement.

6. Duration and reporting

The MOU will be in effect on the date of its signing by the Parties until 31 December 2014. The MOU may be extended by mutual agreement, subject to availability of funds. Joint activities for 2010 and 2011 are listed in Annex 1. The list will be jointly reviewed and updated as deemed necessary. Joint activities for subsequent years will be proposed by the JICA/ITTO Working Group.

The first annual report on the implementation of the MOU (2010) will be presented to the International Tropical Timber Council at its Forty-sixth Session in December 2010 and at the meeting of JICA's Board before the end of 2010. The second annual report on the implementation of the MOU will be presented to the ITTC at its Forty-seventh Session in 2011 and at the meeting of JICA's Board before the end of 2011.

The Parties will review the effectiveness of this arrangement on an annual basis and decide on appropriate steps to keep it dynamic and effective.

This MOU shall become effective on the date of signature.

K. O.

3



Signature:

Yokohama, 3 September 2010

Kenzo Oshima
Senior Vice-President, JICA

Emmanuel Ze Meka
Executive Director, ITTO



Annex 1: Activities 2010 – 2011

Subject to the availability of financial resources, joint activities for the period 2010-2011 may include:

1. Development and implementation of joint activities in tropical countries of common interest including PNG, Gabon and Brazil, in the context of the ITTO Thematic Programme on Reducing Deforestation and Forest Degradation and Enhancing Environmental Services in Tropical Forests (REDDES) and JICA's ODA for natural resources and forests;
2. Organization of joint capacity building and information events for knowledge management and sharing at relevant international meetings and in the framework of the International Year on Biodiversity 2010 and the International Year on Forests 2011; including side events at the 10th Conference of the Parties of the Convention on Biological Diversity (CBD COP 10) to be held in Nagoya (October 2010); the 16th Conference of the Parties of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC COP 16) to be held in Cancun (December 2010); and 9th Session of the United Nations Forum on Forests (UNFF9) to be held in New York on 24 January – 4 February 2011;
3. Promoting the development, and dissemination of publications of common interest, including the ITTO/IUCN Guidelines for the conservation and sustainable use of biodiversity in tropical timber production forests, and the REDD+ pamphlet to foster understanding amongst the general public on the importance of REDD+ as well as ITTO and JICA's initiatives addressing these issues.

Annexe 3: Profil de l'Agence d'exécution

Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC)

1. Expertise et objectif du RIFFEAC

Le RIFFEAC est le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale. C'est une plate-forme de collaboration entre une dizaine d'institutions de formation forestière et environnementale réparties dans sept pays d'Afrique centrale. Les membres du RIFFEAC sont : (1) La Faculté d'agronomie et des sciences agricoles (FASA) de l'Université de Dschang (Cameroun), (2) L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo (ENEF-M) (Cameroun), (3) L'Ecole pour la formation des spécialistes de la faune de Garoua (EFG) (Cameroun); (4) Le Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture forêt-bois (CRESA), (Cameroun), (5) L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF-G) (Gabon), (6) L'Institut de Développement Rural (IDR) (Congo), (7) Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), à Mossendjo, Congo; (8) L'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) (République Centrafricaine), Ecole Universitaire d'Etudes en Agronomie, Pêche et Foresterie, in Malabo, Guinée équatoriale; (9) L'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) à Kinshasa (République Démocratique du Congo), (10) l'université de Kisangani (UNIKIS), à Kisangani, République Dém. du Congo; (11) l'Université de Kinshasa (UNIKIN), à Kinshasa, République Dém. du Congo; et (12) l'Institut Supérieur d'Agriculture de l'Université de Burundi.

L'objectif général du RIFFEAC est de faciliter la reconnaissance des Institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale comme étant des partenaires crédibles de la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Les objectifs spécifiques sont : (1) **La formation** : (a) renforcer les capacités des formateurs, (b) faciliter l'échange des formateurs et des étudiants entre les institutions, et (c) mettre à jour les enseignements dispensés dans les institutions membres ; (2) **la recherche** : (a) mettre à jour, suivre et évaluer les programmes communs et les projets conjoints de recherche dans le domaine de la gestion participative des ressources naturelles renouvelables ; (b) renforcer les capacités de recherche des institutions membres; et (c) participer à l'appui au développement, par le transfert des technologies, le développement endogène et la capitalisation des résultats de la recherche. (3) **la communication** : (a) favoriser la communication intra et inter-groupes de travail au sein du réseau ; et (b) favoriser la communication avec les autres réseaux et avec les utilisateurs et les donateurs potentiels. Les activités du RIFFEAC consistent en des rencontres (ateliers) des études et des projets. Les rencontres incluent celles de formation des formateurs, de restitution des résultats des études, de planification et enfin celles des Directeurs des institutions membres du RIFFEAC.

La COMIFAC, qui est l'organe sous-régional en charge de l'harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale, a identifié le RIFFEAC comme structure devant assumer le rôle de chef de file dans l'exécution de l'Axe Stratégique 7 du Plan de Convergence de la COMIFAC afférente au développement des capacités.

2. Structure du RIFFEAC

La structure organique du RIFFEAC se compose de :

- (a) Le Conseil d'Administration composé des directeurs des institutions membres du réseau,
- (b) Le Bureau de la Coordination du réseau RIFFEAC, considéré comme le Secrétariat du RIFFEAC, provisoirement logé dans les locaux de l'ANAFOR à Yaoundé (Cameroun). Il fonctionnera en ce lieu jusqu'à l'achèvement de la construction de l'immeuble devant abriter le siège de la COMIFAC ; et
- (c) Les Points Focaux dans chacun des pays.

Le réseau RIFFEAC dispose également des (d) Groupes Thématiques de Travail (GTT).

Le personnel du Secrétariat du RIFFEAC comprend les postes suivants : (1) Coordonnateur régional, (2) Conseiller Technique, (3) Responsable Administratif et Financier, (4) Assistant de Communication, et (5) Secrétaire. Le Secrétariat du RIFFEAC collabore avec le Point Focal du RIFFEAC au sein de chaque institution de formation.

On trouvera de plus amples renseignements sur le RIFFEAC sur le site web du réseau à www.riffeac.org qui fonctionne grâce au concours de la Coopération canadienne.

Annexe 4: TERMES DE RÉFÉRENCE

Sous-traitance

Élaboration de six modules/programmes de formation de référence et leurs six méthodologies

A. Objectif

L'objectif de la sous-traitance est d'élaborer, passer en revue, mettre à l'essai et finaliser six modules ou programmes de référence sur la gestion durable des forêts identifiées en étroite collaboration avec les principales parties prenantes et acteurs (institutions de formation du RIFFEAC, administration forestière, secteur forestier privé, ONG, etc.). La méthodologie d'utilisation de chacun des modules/programmes de formation doit également être élaborée afin de fournir un encadrement adapté aux formateurs dans les pays du Bassin du Congo.

Chaque module/programme et sa méthodologie doivent être formulés à un niveau qui permettra aux institutions de formation dans la sous-région de s'en servir dans le cadre de leurs activités de formation.

B. Champ d'application du contrat de sous-traitance

La sous-traitance porte sur l'élaboration d'un module/programme de formation de référence et sa méthodologie devant être utilisés par les institutions de formation du RIFFEAC autant que de besoin.

C. Cahier des charges

1. Identifier et revoir les modules existants et autres matériels éducatifs dans la sous-région, ou ailleurs, sur le thème du module à élaborer.
2. Élaborer une proposition de mouture sur le module/programme de formation qui doit être soumise au Coordonnateur du Projet, aux chefs d'institutions de formation du RIFFEAC et aux autres acteurs concernés, pour observations.
3. En fonction des commentaires reçus, réviser le projet de module/programme de formation qui doit être validé par un atelier d'experts techniques auquel participeront des experts/spécialistes identifiés pour le thème concerné.
4. Présenter et expliquer la version révisée du projet de module/programme de formation à l'atelier d'experts techniques organisé pour la validation de son contenu.
5. Présenter et expliquer la version validée du projet de module/programme de formation à l'atelier sous-régional organisé en vue de l'adoption du contenu de chacun des six modules/programmes de formation de référence.
6. Préparer le projet de méthodologie d'enseignement afférente à un module/programme adopté par l'atelier sous-régional, et le transmettre au Coordonnateur du Projet, aux chefs d'institutions de formation du RIFFEAC et aux autres acteurs concernés, pour observations.
7. En fonction des commentaires et observations reçus, réviser le projet de méthodologie d'enseignement afférente à un module/programme spécifique de formation.
8. Présenter et expliquer la version révisée du projet de méthodologie d'enseignement afférente à un module/programme spécifique de formation à l'atelier sous-régional organisé pour la validation du contenu de toutes les méthodologies d'enseignement afférentes aux six modules/programmes de formation de référence, adoptés par l'atelier sous-régional.
9. Finaliser chacun des modules/programmes de formation et leurs méthodologies d'enseignement validées, pour diffusion aux établissements de formation RIFFEAC.

D. Qualifications

Le sous-contractant peut être une personne physique ou morale (structure ayant un personnel adéquatement qualifié). Les qualifications requises sont les suivantes :

- Le diplôme universitaire supérieur en rapport avec le thème du module/programme de formation ;
- L'expérience et les connaissances techniques en matière de formation/enseignement de cours ayant un rapport avec le thème du module/programme de formation ;
- Au moins 5 années d'expérience d'enseignement/formation, dans la sous-région du Bassin du Congo, en relation avec le thème du module/programme de formation ;
- Capacités démontrées, en tant que formateur, à assurer la transmission des connaissances techniques.

E. Durée

Un délai de deux mois de travail est jugé nécessaire pour accomplir le cahier des charges, pour chaque module/programme de formation et sa méthodologie.

F. Ajustements

Ces termes de référence génériques peuvent être adaptés par le Coordonnateur du Projet selon les besoins spécifiques de chaque module/programme la formation et sa méthodologie, le cas échéant, lors de la préparation du plan annuel détaillé des opérations du projet, afin de prendre en compte l'actualité sur la GDF et sur la conservation de la biodiversité.